

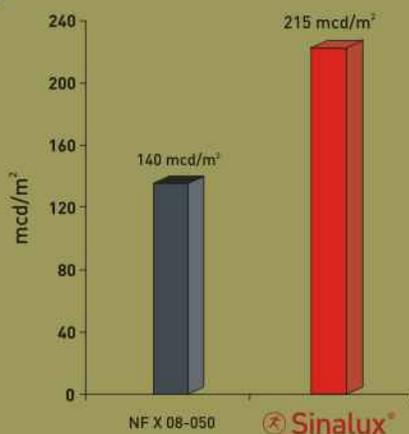


Sinalux[®]

Signalisation de sécurité photoluminescente



Caractéristiques techniques de la signalisation de sécurité photoluminescente



Intensité lumineuse après 10 minutes

Temps en minutes après la fin de l'excitation

Intensité lumineuse (mcd/m²)

NF X08-050



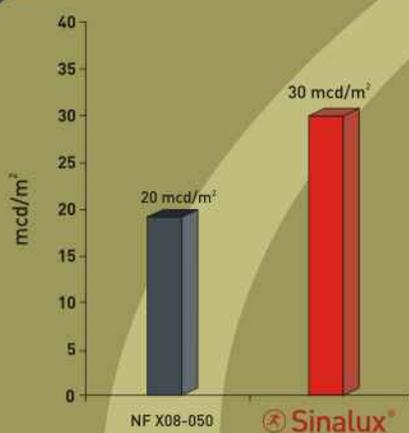
10 minutes

140 mcd/m²

215 mcd/m²

Les critères de mesure sont conformes à la norme NF X08-050-1

Indique la valeur mesurée de l'intensité lumineuse d'un signal, 10 minutes après l'extinction de la source émettrice de lumière. Cette mesure s'effectue en millicandelas par mètre carré (mcd/m²).



Intensité lumineuse après 60 minutes

Temps en minutes après la fin de l'excitation

Intensité lumineuse (mcd/m²)

NF X08-050



60 minutes

20 mcd/m²

30 mcd/m²

Les critères de mesure sont conformes à la norme NF X08-050-1

Intensité lumineuse d'un signal, 60 minutes après l'extinction de la source émettrice de lumière. Cette mesure s'effectue en millicandelas par mètre carré (mcd/m²).



Autonomie supérieure à 0,32 mcd/m²

Intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m²

Autonomie (minutes)



3100 minutes

L'autonomie est le temps (en minutes) pendant lequel la luminosité est supérieure à 0,32 mcd/m² (approx. 100 fois supérieur à la limite de la perception visuelle humaine).

Matériau: PVC photoluminescent de haute intensité lumineuse, rigide 2mm d'épaisseur.

Impression: Par sérigraphie avec des couleurs mates, de haute qualité et résistantes aux rayons UV, garanti 5 ans.

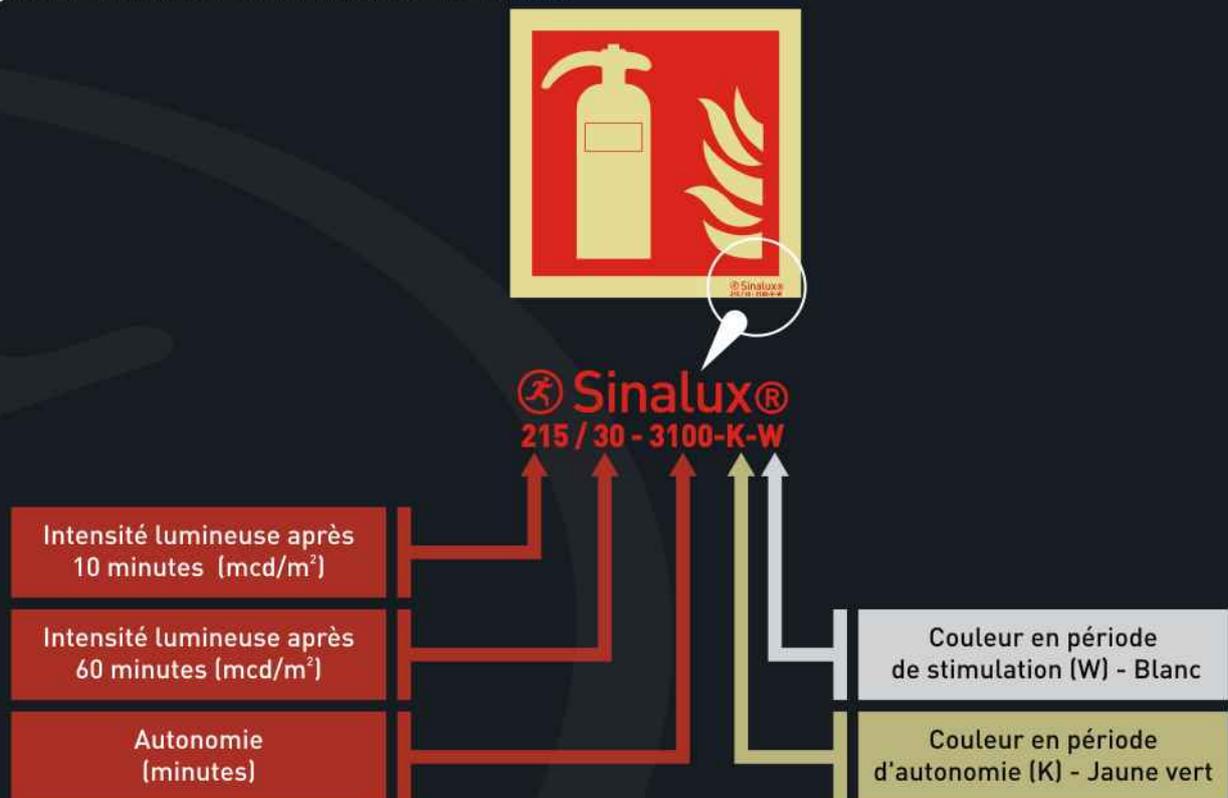
Résistance au feu: Classe M1

Surface: Antistatique et facile à nettoyer.

Caractéristiques chimiques: Non-radioactif, sans phosphore, sans plomb.

Efficacité du signal Une garantie pour le marché

La classification et l'indice d'efficacité demandés par les normes sont indiqués sur tous les signaux  Sinalux® de la manière suivante :



L'identification du produit est d'une très grande importance car elle sert de garantie sur la qualité du produit pour le consommateur / utilisateur final.

Sur tous les équipements de premiers secours, équipements de protection individuelle (EPI), matériels d'alerte et de lutte contre l'incendie, etc..., il est obligatoire de signaler des informations relatives à leurs utilisations, capacités et efficacités.

Il devra en être de même pour la signalisation photoluminescente et c'est pour cela que  Sinalux® innove en signalant l'efficacité sur ses signaux.

 Sinalux® garantit ainsi chaque produit et chaque production conformes aux normes et permet à qui de droit de connaître leur qualité réelle.

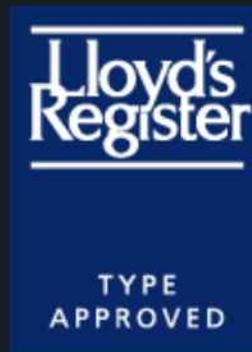
Ce détail si important qui doit être signalé sur le signal est la seule garantie d'information. C'est d'ailleurs une obligation et une exigence des normes NF X08-050-1:2003, NF X08-050-3:2008 et ISO 16069:2004.

« Les produits et équipements photoluminescents doivent être marqués avec les informations suivantes, visibles équipement installé :

- Référence et/ou marques de fabrique;
- Ce marquage permet d'associer sans ambiguïté les produits avec les fiches techniques correspondantes;
- La (ou les) marque(s) de qualité éventuelle(s).»

La qualité des signaux  Sinalux® et  Sinalux®-LLL est assurée par un système de contrôle de qualité en continu qui a été certifié par Lloyd's Register.

La méthode de mesure optique de photoluminescence est certifiée annuellement par un laboratoire allemand selon des méthodes agréées DIN 67510-1:2002 et NF X08-050-1:2003.



	Efficacité du signal	3
	Les produits	5
	Le choix des signaux	6
	Les différents choix de pose des signaux	7
	Mesures et distances d'observation	8-9
	Emplacements et hauteurs d'installation	10
	Evacuation et premiers secours	11-22
	Sinalux[®]-LLL - Système de signalisation photoluminescente au niveau du sol	23-30
	Système de signalisation d'évacuation pour des immeubles de grande hauteur	31-35
	Ascenseurs, Sans issues, Culs-de-sac...	36
	Lutte contre l'incendie	37-45
	Consignes	46-54
	Parkings	55-56
	Bandes photoluminescentes	57
	Avertissements	58-60
	Obligations	61-62
	Interdictions	63-64
	Signaux auto-adhésifs	65
	Information	66-69
	Sinalux[®]-RL - Signalisation Réflectoluminescente	70-79
	Sinalux[®]-AL - Signalisation photoluminescente pour tunnels	80-86
	Plans	87-89
	La colle Sinalux[®]	89
	Cadre législatif et normatif	90-91

Pour commander

Tous les signaux **Sinalux[®]** et **Sinalux[®]-LLL** ont une référence à 5 chiffres.

Pour commander il faut indiquer :

- 1 - La référence
- 2 - La dimension (mm) et
- 3 - Le type de signal (voir page 7). Si il n'y a aucune indication c'est le type 1 qui sera fourni.

Exemple:



Le signal est disponible dans les dimensions 200x100, 300x150, 400x200 et 600x300 et dans le type 1, type 2 ou type 3 selon la page 7.

Pour commander le signal ci-dessus
En 400x200 en type 1 il faut indiquer :

23 001 - 400x200 - type 1

Les produits

Sinalux®

⊕ **Sinalux®** est supérieur aux exigences normatives avec une autonomie lumineuse de 3100 minutes. La méthode de mesure optique de photoluminescence est certifiée annuellement par un laboratoire allemand selon des méthodes agréées DIN 67510-1:2002 et NF X08-050-1:2003.

Ces données techniques sont imprimées sur tous les signaux et montrent l'efficacité selon les exigences des normes NF X08-050-1:2003, NF X08-050-3:2008 et ISO 16069:2004.

Sinalux®-LLL

La signalisation de sécurité photoluminescente est reconnue comme un système de sécurité essentiel et ces qualités ont montré leur efficacité dans beaucoup de situations différentes.

Récemment, des conclusions ont abouti à de nouvelles normes ISO 16069:2004 et NF X08-050-2:2008 qui définissent rigoureusement en détail les règles pour le Système de balisage de cheminements d'évacuation ainsi que les différentes hauteurs d'installation pour la signalisation photoluminescente.

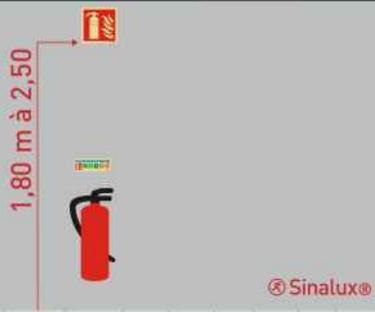
Les systèmes de signalisation LLL (Lignes de Liaison Luminescentes) sont obligatoires depuis 1989 selon l'Organisation Maritime Internationale (IMO) et la Résolution A.752(18) 1993.

⊕ **Sinalux®-LLL** est conçu et fabriqué avec une nouvelle génération de produits photoluminescents qui est conforme et bien supérieure aux nouvelles exigences NF X08-050-2:2008 et ISO 16069:2004 qui considèrent que les bandes, lamelles et signaux LLL doivent avoir une capacité d'absorption et de rétention d'énergie suffisante pour illuminer les voies d'évacuation, les directions d'évacuation, les sorties d'urgence et les équipements de lutte contre l'incendie. Ces caractéristiques exigées doivent être atteintes totalement avec seulement une excitation de 25 lux pendant 15 minutes.

Le choix des signaux

Les systèmes de signalisation de guidage d'évacuation doivent donner des instructions claires sur les moyens d'évacuation et doivent permettre aux personnes d'évacuer sans assistance dans des situations de stress. Pour être efficace les systèmes de signalisation doivent être complets et sans ambiguïté.

Les personnes qui évacuent doivent avoir des indications du cheminement d'évacuation à prendre visibles et compréhensibles de tout endroit dans un local ou dans un immeuble. Pour atteindre celui-ci il est vital que la signalisation soit visible de partout. Tout au long du cheminement d'évacuation, en arrivant auprès d'un signal, il faudra que le signal suivant soit visible.



En cas d'incendie, il est essentiel que les équipements de lutte contre l'incendie soient immédiatement disponibles pour une première intervention. De ce fait, ces équipements doivent être localisés rapidement et facilement. Des signaux permanents de localisation doivent être posés au-dessus de ces équipements à une hauteur du sol comprise entre 1,80 à 2,50 mètres (ou plus haut en fonction de la distance d'observation ou en raison de personnes ou d'objets intermédiaires pouvant bloquer la visibilité du signal) selon les normes NF X08-050-2:2008 et ISO 16069:2004.

Cette signalisation garantit une localisation rapide et facile. Dans une situation où le champ de vision du signal est masqué il faut ajouter des signaux supplémentaires avec des flèches en indiquant la localisation de l'équipement.

Des signaux d'agents extincteurs sont à poser au-dessus des extincteurs. Ils permettent de savoir de sur quelle classe de feu l'extincteur est applicable.



Lors de l'identification des différents niveaux de risques, danger, avertissement ou prudence, des signaux permanents sont à placer pour identifier la nature et la localisation des risques. Dans toutes les situations où des actions ou des comportements peuvent provoquer des risques ou des dangers, des signaux d'interdictions devront interdire ces actions ou comportements.

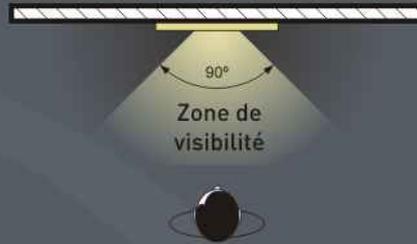


Pour s'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle ou pour indiquer un comportement ou une action obligatoire les signaux d'obligation doivent être utilisés.

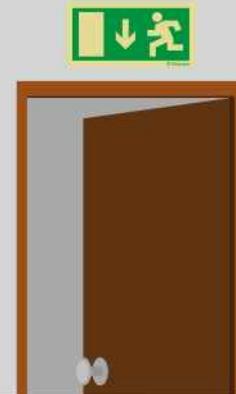
Les différents choix de pose des signaux

L'angle de visualisation est l'élément principal guidant le choix du type de signal. Pour obtenir la signalisation la plus efficace, il faudra choisir le type de fixation selon la visibilité des signaux.

Type 1

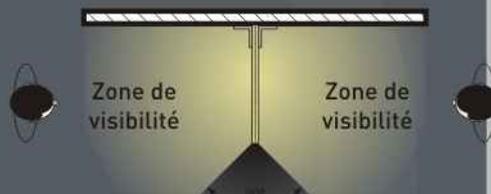


Signalisation sur une face adaptée pour une application parallèle aux parois (visible d'en face).



© Sinalux®

Type 2



Signalisation sur deux faces opposées, pour une application perpendiculaire au mur (accessoire métallique fourni).

Cet accessoire sera toujours appliqué du côté gauche du signal demandé.
Exemple: Signal 23002 type 2 (fig. 1) et signal 23004 type 2 (fig. 2)

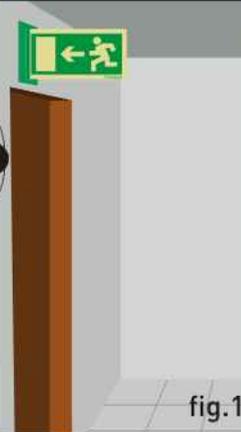


fig.1

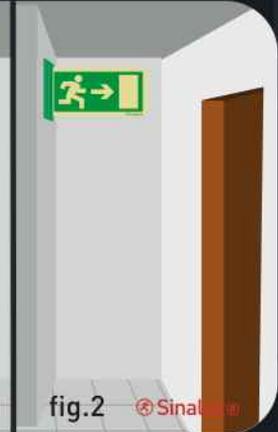
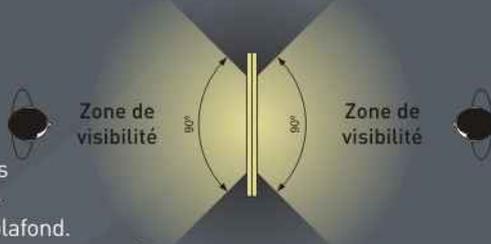


fig.2

© Sinalux®

Type 3

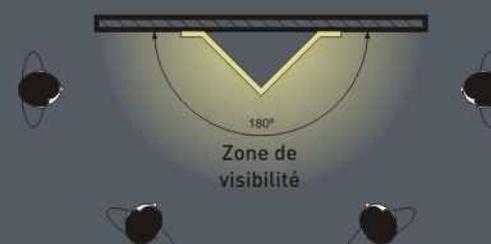


Signalisation sur deux faces opposées. Adapté pour une application suspendue au plafond. Le signal est fourni avec deux trous supérieurs pour pouvoir être suspendu (chaînette ou cordon non fournis).



© Sinalux®

Type P



Le signal panoramique offre la meilleure visibilité. Avec une signalisation sur deux faces il garantit un angle de vue de 180°.



© Sinalux®



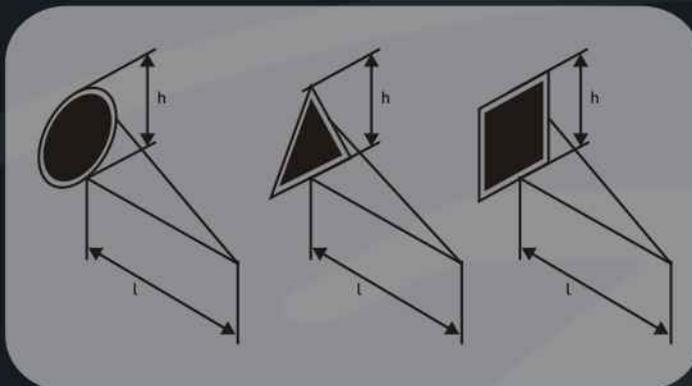
Mesures et distances d'observation

La dimension d'un signal est définie par la distance maximale d'observation et de compréhension. Selon la norme NF X08-003-1:2006 et ISO 3864-1:2002, pour calculer les distances d'observation des signaux, il faut utiliser la formule suivante:

$$l \leq h \times Z \text{ ou } h \geq l / Z$$

h - étant la hauteur du signal;
l - étant la distance d'observation;
Z - étant le facteur d'éloignement.

h et l sont exprimés dans la même unité



Distances d'observation selon la NF X08-003-1:2006 § 10

Relation entre les dimensions du signal de sécurité et la distance d'observation

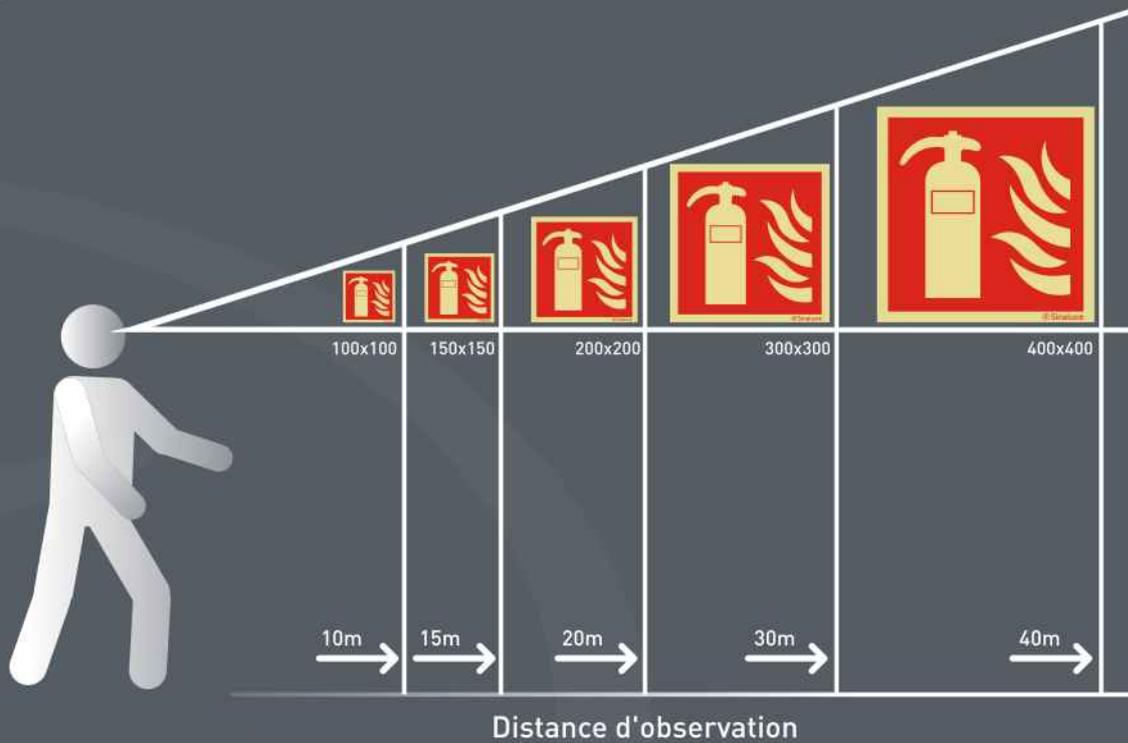
NB : pour faciliter la compréhension les dimensions des signaux sont exprimés en millimètres et les distances d'observations en mètres.

Types de signaux	Forme géométrique	h = Hauteur du signal en millimètres (mm)	Dimensions des signaux en millimètres (mm)	L Distance d'observation en mètres (m)
Obligation et Interdiction (Facteur Z=100)		100	Diamètre 100	10
		150	Diamètre 150	15
		200	Diamètre 200	20
		300	Diamètre 300	30
		400	Diamètre 400	40
		600	Diamètre 600	60
Avertissement (Facteur Z=100)		87	Base 100	9
		130	Base 150	13
		173	Base 200	17
		260	Base 300	26
		346	Base 400	35
		520	Base 600	52
Evacuation et premier secours (vert) et alerte et lutte contre l'incendie (rouge) (Facteur Z=100)		100	100x100	10
		150	150x150	15
		200	200x200	20
		300	300x300	30
		400	400x400	40
		600	600x600	60
Evacuation et premier secours (vert) et alerte et lutte contre l'incendie (rouge) (Facteur Z=100)		100	200x100	10
		150	300x150	15
		200	400x200	20
		300	600x300	30
		400	900x450	40
		600	1200x600	60

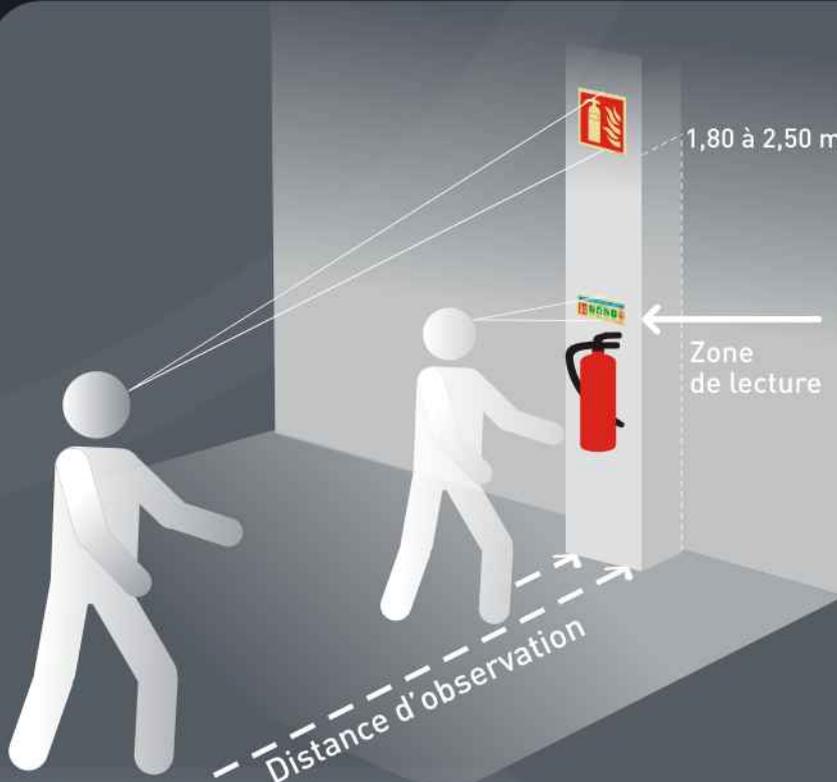
C'est uniquement l'image du signal qui a une distance d'observation. Pour le calcul des distances d'observation il faut considérer uniquement l'image du signal. Pour les panneaux additionnels de texte il n'existe pas d'étude pouvant donner lieu à des distances d'observation.



La compréhension du signal



Pour obtenir une signalisation correcte et efficace, il faut adapter la dimension des signaux aux locaux.



Signal de localisation de l'extincteur:
il doit être visible à une distance d'observation adaptée

Signal de l'agent extincteur:
il doit être installé juste au dessus de l'extincteur.

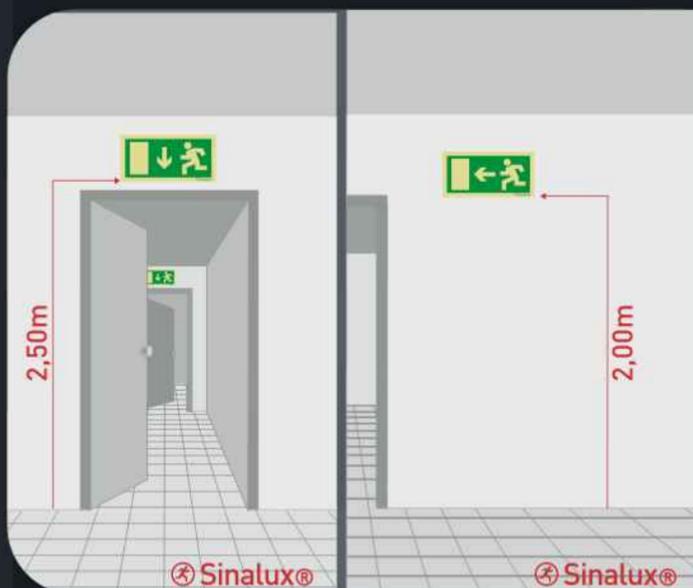


Emplacements et hauteurs d'installation

Pour obtenir une luminosité photoluminescente optimale placez les signaux le plus près possible de sources de lumière existantes et de manière à ce qu'ils la reçoivent directement.



Installation



Signalisation d'évacuation

Il est essentiel que les occupants de tout local ou de tout bâtiment aient des directions pour se rendre vers un endroit sécurisé. Quand un signal montrant la direction à prendre est masqué il faut placer d'autres signaux intermédiaires pour que les indications de direction soient visibles de tout endroit dans ce local ou dans ce bâtiment. La signalisation d'évacuation doit être visible et compréhensible de tout point d'observation dans les locaux. Les signaux d'évacuation placés au dessus des portes doivent être à une hauteur comprise entre 2,00 et 2,50 mètres en calculant du sol au bas du signal. Les autres signaux indiquant la direction vers des sorties ou sorties de secours doivent être placés à une hauteur comprise entre 1,80 et 2,00 mètres en calculant du sol au bas du signal.

Signalisation d'équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie

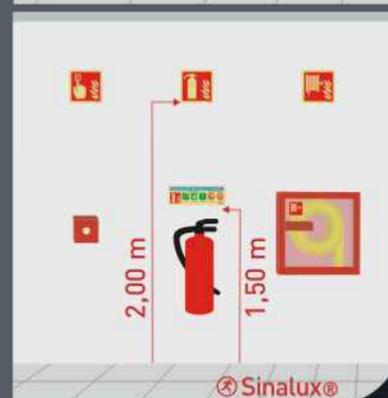
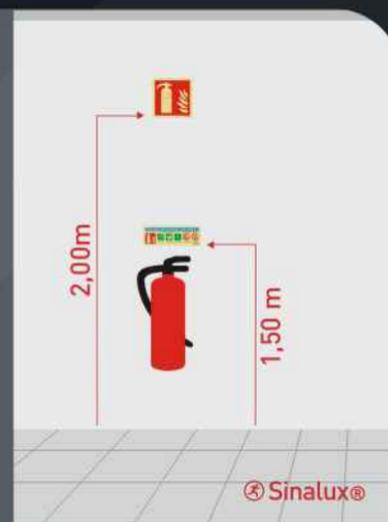
Les signaux de localisation des équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, tels que les déclencheurs manuels d'alarme incendie, les extincteurs, les RIA et d'autres équipements importants d'alerte et de lutte contre l'incendie doivent être placés à une hauteur comprise entre 2,00 et 2,50 mètres en calculant du sol au bas du signal.

De cette manière il est toujours possible de repérer le déclencheur le plus proche ou l'équipement de lutte contre l'incendie le plus proche dans toutes les circonstances.

Le signal d'agent extincteur doit être installé directement au dessus de l'extincteur pour permettre une lecture aisée des instructions (aux alentours de 1,50 mètres du sol, car c'est un signal d'information sur l'extincteur et non un signal de localisation).

Les consignes de sécurité sont à placer à une hauteur de lecture aisée, notamment entre 1,50 et 1,70 mètres en calculant du sol au bas du signal.

A ceux-ci devront s'ajouter d'autres signaux de plus petite dimension à fixer directement sur les équipements (porte de R.I.A., coffret couverture anti-feu, etc.) avec des instructions supplémentaires d'utilisation à une hauteur de lecture (aux alentours de 1,50 mètres du sol)



Signalisation d'avertissement de risques et de dangers

Les signaux doivent être le plus proche possible du danger en prêtant spécialement attention à leur visibilité permanente. Ils doivent aussi être posés aux entrées et aux accès à ces zones ou à ces installations où réside le risque, en gardant comme objectif de prévenir le danger.

Par exemple: le signal de danger du chariot de manutention doit toujours être installé à l'extérieur des locaux où celui-ci circule.

Installations industrielles

Compte tenu de la complexité de ces installations, il faut faire une étude particulière pour chaque signal. Cette étude doit prendre en considération la distance d'observation, l'angle de visibilité et les éventuelles obstructions provisoires de visualisation. Ceci permettra de définir les dimensions du signal, son type de fixation ainsi que l'emplacement et la hauteur de positionnement adaptés. L'utilisation de signaux de grandes dimensions est recommandée (pages 11 à 15 en bas).





Signaux d'évacuation
selon la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



23 001



23 002



23 003



23 004



23 005



23 006



23 007



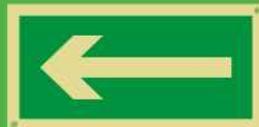
23 008



23 009



23 010



23 011



23 012



23 013



23 014



consultez la page 22
pour les signaux
panoramiques

Signaux d'évacuation additionnels

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



23 021



23 022



23 023



23 024



23 025



23 026



23 027



23 028

Signalisation d'évacuation
de grandes dimensions pour grandes superficies

(mm)
1200x600



23 051



23 052



23 053

Signaux additionnels de textes

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



consultez la page 22
pour les signaux
panoramiques

Signaux additionnels
de textes pour grandes superficies

(mm)
1200x600





Signaux d'évacuation selon les normes
NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



23 111



23 112



23 113



23 114



23 115



23 116



23 117



23 118



consultez la page 22
pour les signaux
panoramiques



23 131



23 132



23 133



23 134

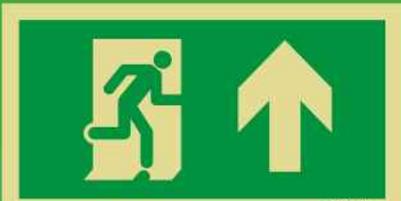
(mm)
150x150
200x200
300x300



23 141



23 142



23 143



23 144

(mm)
1200x600

Signaux d'évacuation selon les normes
NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006
avec texte additionnel "Sortie"

(mm)
300x100
400x150
600x200



23 151



23 152



23 153



23 154



23 155



23 156



23 157



23 158



23 159

(mm)
150x200
200x300
300x400



23 171



23 172



23 173



23 174

(mm)
900x300
1200x400



23 181



23 182



23 183



23 184



Signaux d'évacuation selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006 avec texte additionnel "Sortie de secours"

(mm)
300x100
400x150
600x200



(mm)
150x200
200x300
300x400



(mm)
900x300
1200x400



Signaux d'évacuation pour l'accessibilité pour tous



© Sinalux
23 261



© Sinalux
23 262

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400
600x600

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



© Sinalux
23 271



© Sinalux
23 272



© Sinalux
23 273



© Sinalux
23 274



© Sinalux
23 275



© Sinalux
23 276



© Sinalux
23 277



© Sinalux
23 278



© Sinalux
23 279



© Sinalux
23 280



© Sinalux
23 281



© Sinalux
23 282



© Sinalux
23 283



© Sinalux
23 284



© Sinalux
23 285



© Sinalux
23 286



© Sinalux
23 287



© Sinalux
23 288



© Sinalux
23 289



© Sinalux
23 290

Signaux d'évacuation pour piliers

(mm)
200x300
300x400
400x600

(mm)
100x200
150x300
200x400



© Sinalux
23 301



© Sinalux
23 302



© Sinalux
23 305



© Sinalux
23 306



© Sinalux



D'autres signaux d'évacuation



23 321



consultez la page 22
pour les signaux
panoramiques

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



23 325



23 326



23 327



23 328



23 329



23 330



23 331



23 332

Pour signaler les étages et les cages d'escaliers



23 341



23 342



23 343



23 344

(mm)
300x150

Il est possible de nommer
ou de numéroter les étages
et escaliers avec des lettres
ou des chiffres comme
ci-dessous



23 360

23 361

23 362

23 369

(mm)
75x150



23 37A

23 37B

23 37C

23 37Z

23 37I

(mm)
75x150

Signalisation de dispositifs d'ouverture

(mm)
150x150 300x300
200x200 400x400



23 381



23 383



23 384



23 385



23 386



23 391



23 392



23 393



23 394

(mm)
60x60



23 401



23 402



23 403



23 404

(mm)
200x100
300x150
400x200



(*) 23 421



23 422



23 423



23 424



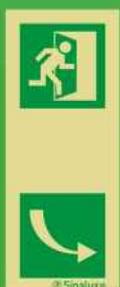
(**) 23 425

(mm)
83x118(*)
150x200
200x300
300x400(**)

(mm)
100x240



23 541



23 542



23 545



23 546

(mm)
300x200
400x300

(mm)
300x150
400x200
600x300



23 551



Point de rassemblement



23 601



23 602

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400

Une fois le bâtiment ou l'immeuble évacué il faut signaler le cheminement pour arriver au point de rassemblement. Cette signalisation est aussi primordiale dans les établissements de plein air tels que les campings.

(mm)
300x150
400x200
600x300



23 611



23 612



23 613



23 614

Il est possible de numéroté les points de rassemblement avec des chiffres comme ci-dessous



23 631

(mm)
150x200
200x300
300x400
400x600



23 640



23 641



23 642



23 643



23 644

(mm)
75x150
100x200
150x300
200x400
300x600



23 645



23 646



23 647



23 648



23 649



23 650



23 651



23 652



23 653

Signaux d'équipements de premiers secours
selon la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)
150x150
200x200
300x300



23 661



23 662



23 663



23 664



23 665



23 666



23 667



23 668



23 669



23 670



23 671



23 672



23 701



23 702



23 703



23 704



23 705



23 706



23 707



23 708



23 709



23 710



23 711



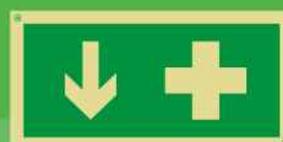
23 712



23 713



23 714



23 715



23 716

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



(mm)
150x200
200x300
300x400

Signaux d'équipements de premiers secours selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006



23 751



23 752



23 753



23 754



23 755



23 756



23 757



23 758



23 759

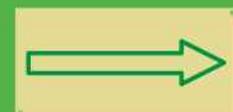


23 760



23 761

Il est possible de nommer ou de numéroter les étages et escaliers avec des lettres ou des chiffres comme ci-joint



23 781

(mm)
150x75
200x100
300x150

Signaux panoramiques (type P):
pour assurer la meilleure visibilité

(mm)
200x100
300x150



23 801



23 802



23 803



23 804



23 805



23 806



23 807



23 808



23 809



23 810

(mm)
100x100(*)
150x150
200x200



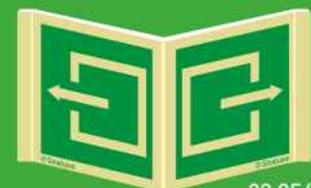
23 851



23 852



23 853



23 854

(mm)
100x200
150x300



23 881



23 882

(mm)
200x400
300x600



23 901



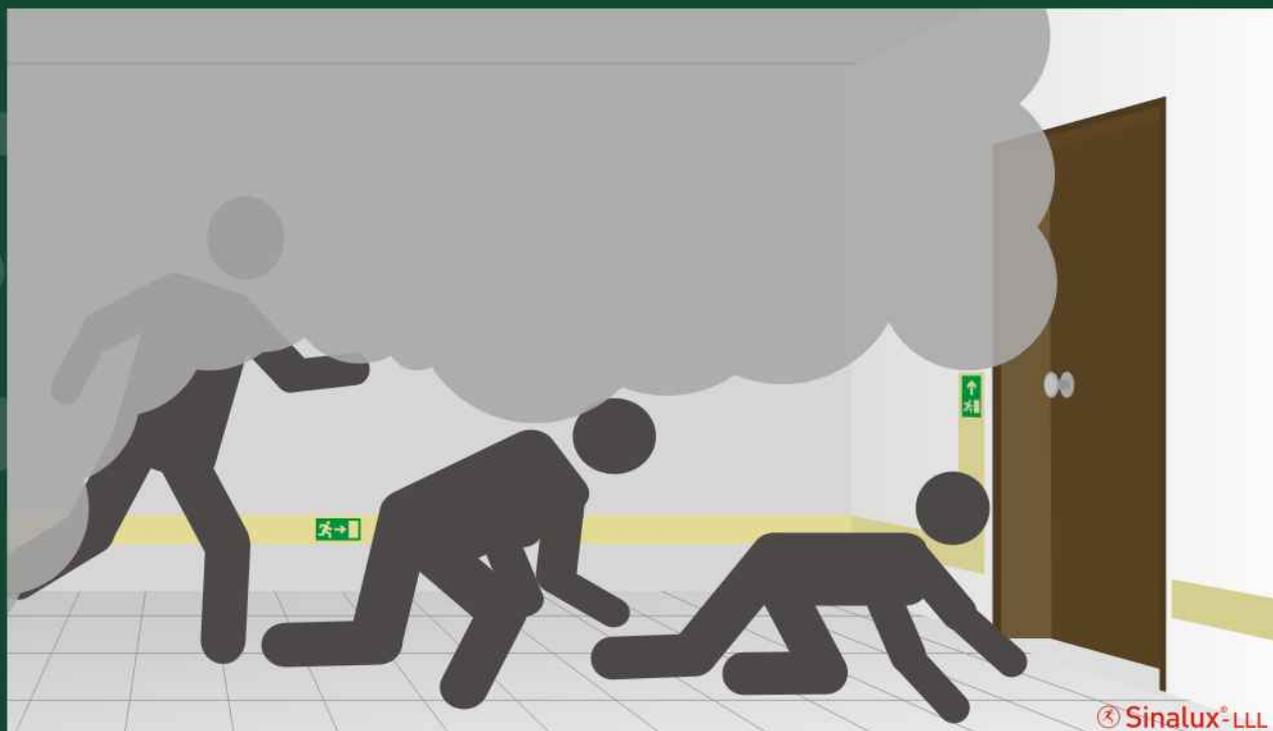
23 902





Low Location Lighting System

Système de signalisation photoluminescente au niveau du sol



La propagation des fumées est une des conséquences les plus graves et dangereuses qui survient dans un incendie, rendant difficile, même impossible, une bonne évacuation: perte de la visibilité, le panique s'installe et provoque l'intoxication, ce qui peut conduire à la mort.

Ce nouveau système  Sinalux®-LLL est le seul qui permet de maintenir les voies d'évacuation illuminées, assurant en même temps la signalisation des équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie et la visibilité des sorties et des sorties de secours.

On obtient le meilleur moyen d'évacuation, diminuant ainsi les risques de panique et les conséquences de pertes de vies humaines.

Le système de signalisation et d'illumination photoluminescente au niveau du sol est un système complémentaire à la Signalisation de Sécurité Photoluminescente selon lequel la signalisation doit être apposée en hauteur pour pouvoir localiser à distance les évacuations, les équipements de premiers secours, les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, les dangers, les interdictions, les obligations, les équipements de protection individuelle (E.P.I.), etc... (Prescriptions minimales concernant la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail selon la Directive Européenne 92/58/CEE et selon l'Arrêté du 4 novembre 1993, transposition de la Directive pour la législation française).

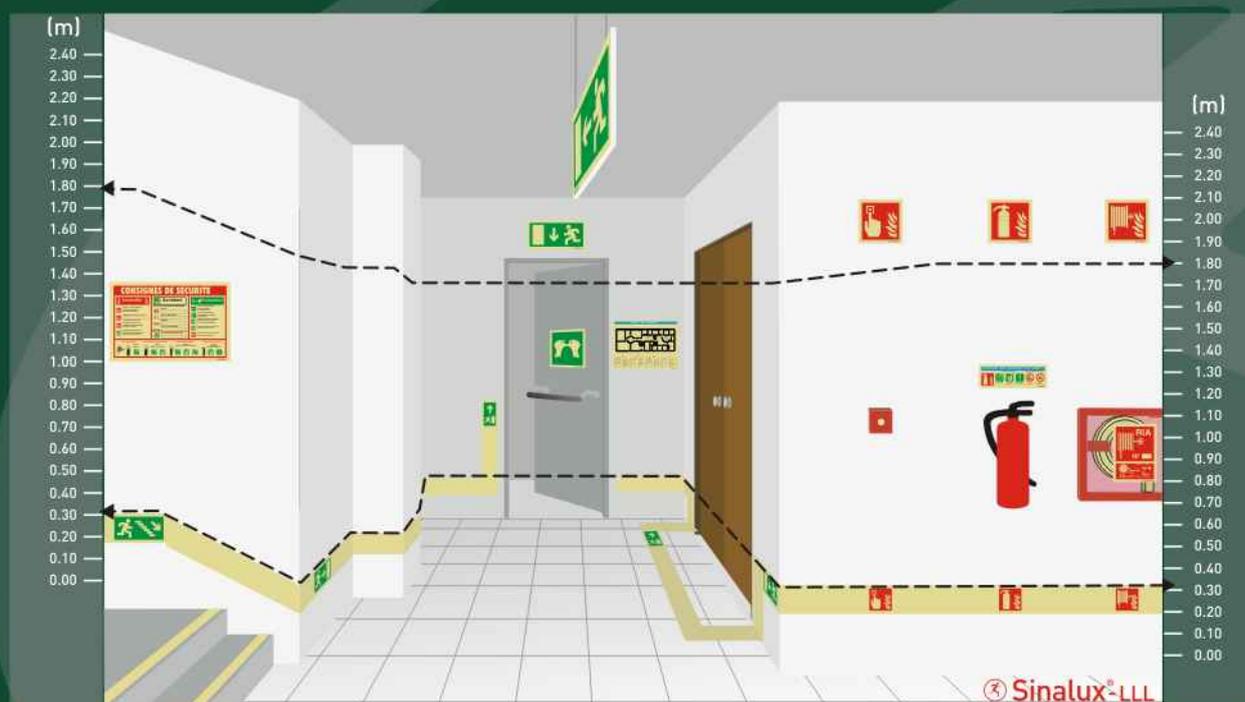
Ce nouveau système  Sinalux®-LLL, qui est déjà obligatoire dans des locaux où est applicable la réglementation IMO (Organisation Maritime Internationale), fait aussi l'objet d'une réglementation normative ISO 16069 de 2004 et NF X08-050-2:2008.

Ce système  Sinalux®-LLL est fabriqué avec une nouvelle génération de produits photoluminescents, qui a été développée spécialement pour ces situations qui exigent une très grande intensité lumineuse malgré le fait d'être placés dans des locaux recevant peu d'éclairage (au niveau du sol).

Un système de signalisation complet pour le cheminement d'évacuation

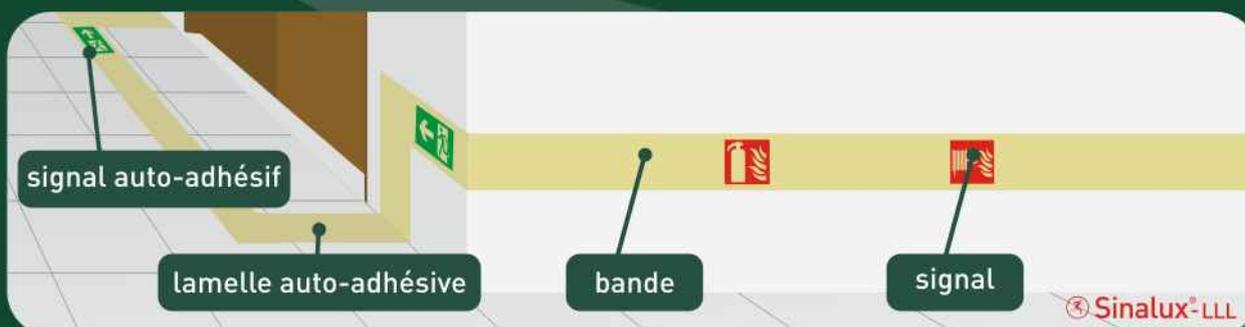
Selon les normes NF X08-050-2:2008 et ISO 16069:2004 (Système de balisage des cheminements d'évacuation) un système complet de signalisation inclut trois niveaux de signalisation:

- Signalisation en hauteur (au dessus de 1,80 m) pour une visualisation à distance: Ⓢ Sinalux®
- Signalisation intermédiaire à une hauteur de lecture (entre 1,00 et 1,80 m) ; pour des signaux et des consignes avec des informations et des instructions: Ⓢ Sinalux®
- Signalisation au niveau du sol (en dessous de 0,40 m) ; système de signalisation pour illuminer les voies d'évacuation, pour donner des directions d'évacuation et pour repérer les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie au niveau du sol : Ⓢ Sinalux®-LLL



Les composants d'un système Ⓢ Sinalux®-LLL sont :

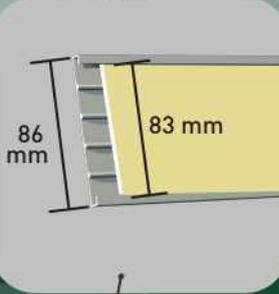
- Bandes et signaux photoluminescents de 2 mm d'épaisseur pour application verticale; selon les normes NF X08-050-2 e ISO 16069, la partie supérieure de ces signaux et de ces bandes doit être installée au dessous de 0,40 m du sol.
- Lamelles et signaux auto-adhésifs et anti-dérapants de 0,3 mm d'épaisseur pour une installation directe sur le sol



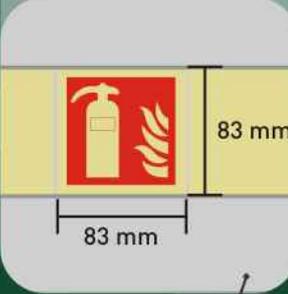


Exemple d'un système complet de signalisation

Bandes photoluminescentes de 83 mm de largeur pour application verticale (murs et contremarches), glissées dans des rails en aluminium anti-vandalisme



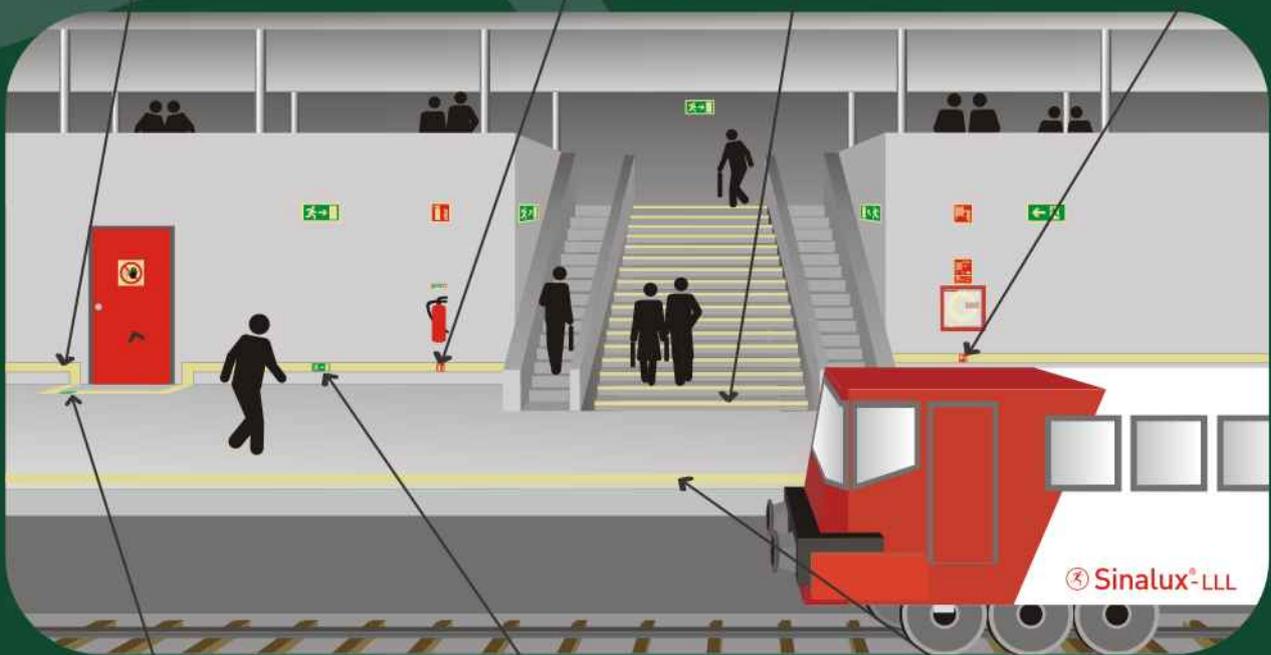
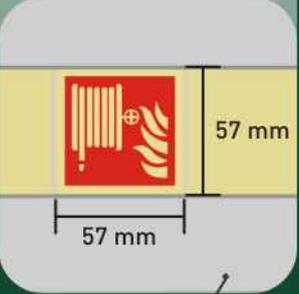
Un petit signal d'extincteur est intercalé entre les bandes pour localiser l'équipement en position basse en cas de présence de fumées.



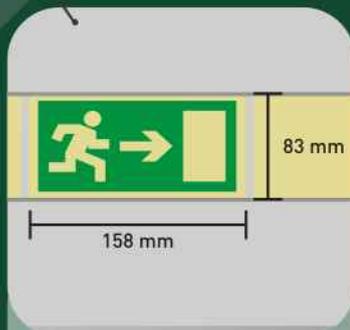
Bandes photoluminescentes de 57 mm de largeur dans des rails aluminium anti-vandalisme pour signaler les contre-marches des escaliers



La même solution pour signaler le RIA et les autres équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie.



Les portes qui ne sont pas des sorties doivent être signalées selon cette solution.



Signal d'évacuation intercalé entre les bandes dans un rail, pour indiquer la direction de l'évacuation



Sur le bord de la plate-forme il faut coller une lamelle auto-adhésive et anti-dérapante de 0,3 mm d'épaisseur



Système  Sinalux®-LLL
pour application murale au niveau du sol



Signaux d'évacuation et de secours



24 009



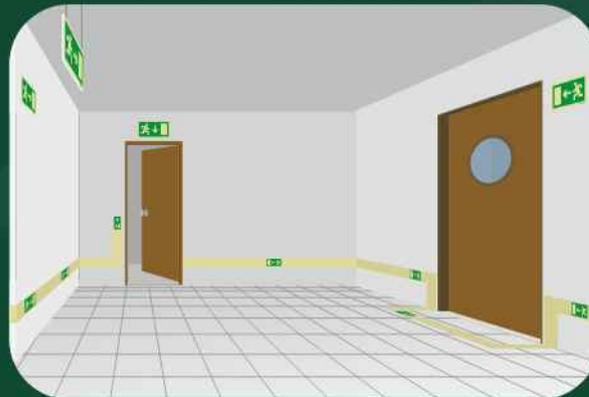
24 010



24 029



24 030



(mm)
107x57
158x83



24 001



24 002



24 003



24 004



24 005



24 006



24 007



24 008



24 021



24 022



24 023



24 024



24 025



24 026



24 027



24 028



24 051



24 052



24 053



24 054

(mm)
57x57
83x83



24 081



24 082



24 083



24 084



24 085



24 086



24 087



24 088



24 089

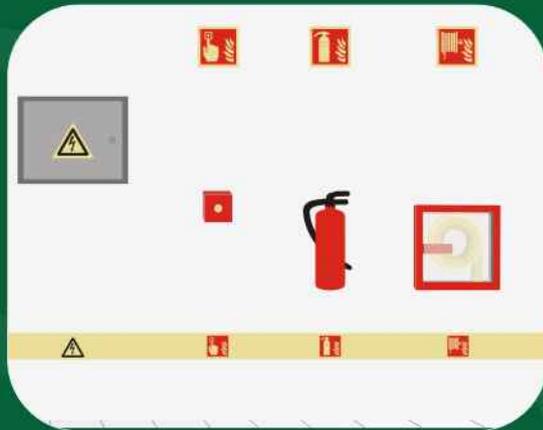


24 090

Système  Sinalux®-LLL pour application murale au niveau du sol

Signaux d'équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie

(mm)
57x57
83x83



24 121

(mm)
107x57
158x83

Bandes pour signalisation des parois

(mm)
1200x35
1200x57
1200x83

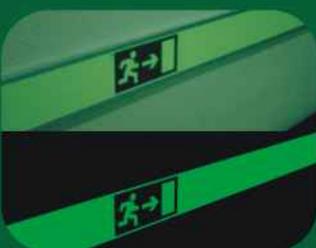


Bandes pour signalisation des portes

(mm)
800x57
800x83



Rails anti-vandalisme en aluminium



(mm)
800x57
800x83
2000x57
2000x83

Système Sinalux®-LLL pour application horizontale sur le sol

Signaux auto-adhésifs et anti-dérapants en polycarbonate

(mm)
107x57
158x83



24 161

24 162

24 163

24 164

Lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate

(mm)
1200x35
1200x57
1200x83



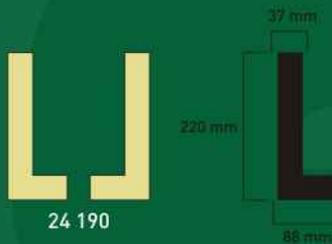
24 181

24 182

24 183

24 184

«L» anti-dérapants et auto-adhésifs pour escaliers (4 unités par planche)

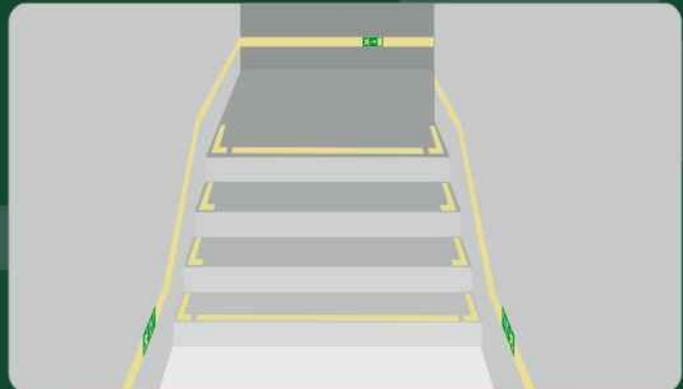


24 190

37 mm

220 mm

88 mm



Disques Sinalux®-LLL

Disques pour sols en caillebotis (12 unités par boîte)



24 191

24 192

60mm

Disques sur support métallique sans vis (12 unités par boîte)



24 193

24 194

60mm

Disques anti-dérapants et auto-adhésifs pour sols (18 unités par planche)



24 195

24 196

60mm





Signalisation pour locaux industriels

Signaux de grandes dimensions pour application au sol

- Pour une meilleure identification des risques et des procédures de sécurité à suivre, la signalisation d'application directe au sol se révèle être la meilleure solution.
- Signalisation auto-adhésive et anti-dérapante en polycarbonate.



Danger



24 211



24 212



24 213



24 214



24 215

(mm)
200x200
400x400
600x600

Obligation



24 226



24 227



24 228



24 229



24 230



24 231



24 232



24 233



24 234



24 235



24 236



24 237

(mm)
200x200
400x400
600x600

Extincteur et RIA



24 201



24 202

(mm)
200x200
400x400
600x600

Interdiction



24 258



24 259



24 260

(mm)
200x200
400x400
600x600



24 261



24 262



24 263

Normes et réglementation

Les systèmes de signalisation et d'illumination au niveau du sol, LLL (Lignes de Liaison Luminescentes) ont eu le début de leur normalisation lors de la réglementation de locaux avec risques majeurs (Aviation - FAA en 1984 et Maritime-IMO en 1989).

À partir de 1999, avec le développement de nouvelles technologies photoluminescentes, d'autres institutions ont commencé à normaliser dans ce domaine d'application.

Les normes relatives à ce sujet sont :

- NF X08-050 : 2008 : Systèmes de sécurité photoluminescente. Définition des produits et équipements de sécurité photoluminescents.
- ISO 16069 : 2004 : Système de Guidage pour Cheminement d'Évacuation de Sécurité
- ISO 3864-1 : 2002 : Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception pour les signaux de sécurité sur les lieux de travail et dans les lieux publics.
- ISO 7010 : 2003 : Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Signaux de sécurité utilisés sur les lieux de travail et dans les lieux publics.
- ISO 15370 (navires) ; IMO Résolution A.752 (18)
- NFPA (National Fire Protection Association) code 101 (Signalisation et voies d'évacuation)

Systèmes de pose

Système de bandes et de signaux à appliquer sur parois

Le système composé de bandes et de signaux peut être collé directement sur les parois avec la colle spéciale **Sinalux**. Il est aussi possible d'insérer les bandes et les signaux dans des rails aluminium anti-vandalisme vissés aux parois.

L'installation du système **Sinalux-LLL** devra être de forme continue, et des deux côtés des couloirs quand ceux-ci ont une largeur égale ou supérieure à 2 mètres. Dans des couloirs de largeur inférieure, le système devra être appliqué sur la paroi ayant les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, et si ceux-ci sont inexistantes, sur la paroi ayant le système d'ouverture de la porte de sortie ou de sortie de secours.

La partie supérieure des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol.

Système de lamelles et de signaux pour application horizontale (sols et escaliers):

Les lamelles et les signaux photoluminescents du système **Sinalux-LLL** sont destinés pour être collés et incluent un adhésif de haute adhérence sur la face inférieure.

Caractéristiques techniques

Signaux et bandes pour parois :

PVC rigide de 2 mm d'épaisseur, photoluminescent de très haute intensité lumineuse, atteinte avec une excitation de lumière de seulement 25 lux.

Lamelles et signaux pour sols et escaliers:

Polycarbonate, auto-adhésif et anti-dérapant, de 0,3 mm d'épaisseur, photoluminescent de très haute intensité lumineuse atteinte avec une stimulation de lumière de seulement 25 lux.

Impression: Par sérigraphie, avec des teintes de couleur mate de haute qualité et résistantes aux rayonnements UV, garanti 5 ans.

Surface: Antistatique, facile à nettoyer, propriétés anti-dérapantes pour les lamelles et signaux pour le sol.

Caractéristiques chimiques: Non radioactives, sans phosphore ni plomb.

Caractéristiques de luminosité: Prenant en compte une excitation de 25 lux, pendant 15 minutes, avec une lampe fluo blanc (tube) 4000 K.

Intensité lumineuse (mcd/m ²)			Autonomie
Temps après la fin de la excitation	10 minutes	60 minutes	Temps avec une intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m ²
ISO 16069	20 mcd/m ²	2,8 mcd/m ²	340 minutes
NF X08-050-2	30 mcd/m ²	7 mcd/m ²	—
Sinalux[®]-LLL	80 mcd/m ²	10 mcd/m ²	1000 minutes

1. En plus de respecter ces valeurs, les signaux pour application au sol (LLL) doivent également respecter les valeurs données en page 2 (essai conforme à la norme NF X08-050-1; avec une excitation de 1000 lux pendant 5 minutes).

2. Les valeurs de l'intensité lumineuse et de l'autonomie des lamelles peuvent être légèrement inférieures à cause de la surface de protection du polycarbonate.

Système de signalisation d'évacuation pour immeubles de grande hauteur



Des incendies récents dans des immeubles de grande hauteur, comme par exemple One Meridian Square (USA), Torre Este Parque Central (Venezuela), World Trade Center (USA) et Torre Windsor (Espagne) ont démontré des difficultés sérieuses en ce qui concerne l'évacuation des personnes ainsi que leur sécurité.

Une évacuation sûre dans ce type d'édifice exige une installation complète de toute la signalisation d'évacuation nécessaire jusqu'à un point de rassemblement dans une zone sécurisée et ceci en appliquant plus de signalisation que le minimum exigé par la législation et les normes. Cette signalisation devra être basée sur le nombre d'étages, sur le nombre maximal de personnes pouvant être dans l'immeuble et sur les caractéristiques spécifiques de l'immeuble.

Un environnement sûr est un environnement dans lequel les personnes peuvent rentrer et être en sécurité, un environnement dans lequel en cas d'urgence les personnes pourront se guider facilement pour atteindre une zone sécurisée.

Le Département des Immeubles de New York (N Y C department of Buildings) a promulgué : la loi locale 26/04 (Local Law 26/04) qui amende le code de construction de la Ville de New York (Building Code of the City of New York) en modifiant la section 27-383

« Tous les immeubles de bureau de 75 pieds (~22,5 mètres) de hauteur ou plus doivent installer du marquage photoluminescent sur les portes vers les sorties et dans les cages d'escalier vers les sorties... »

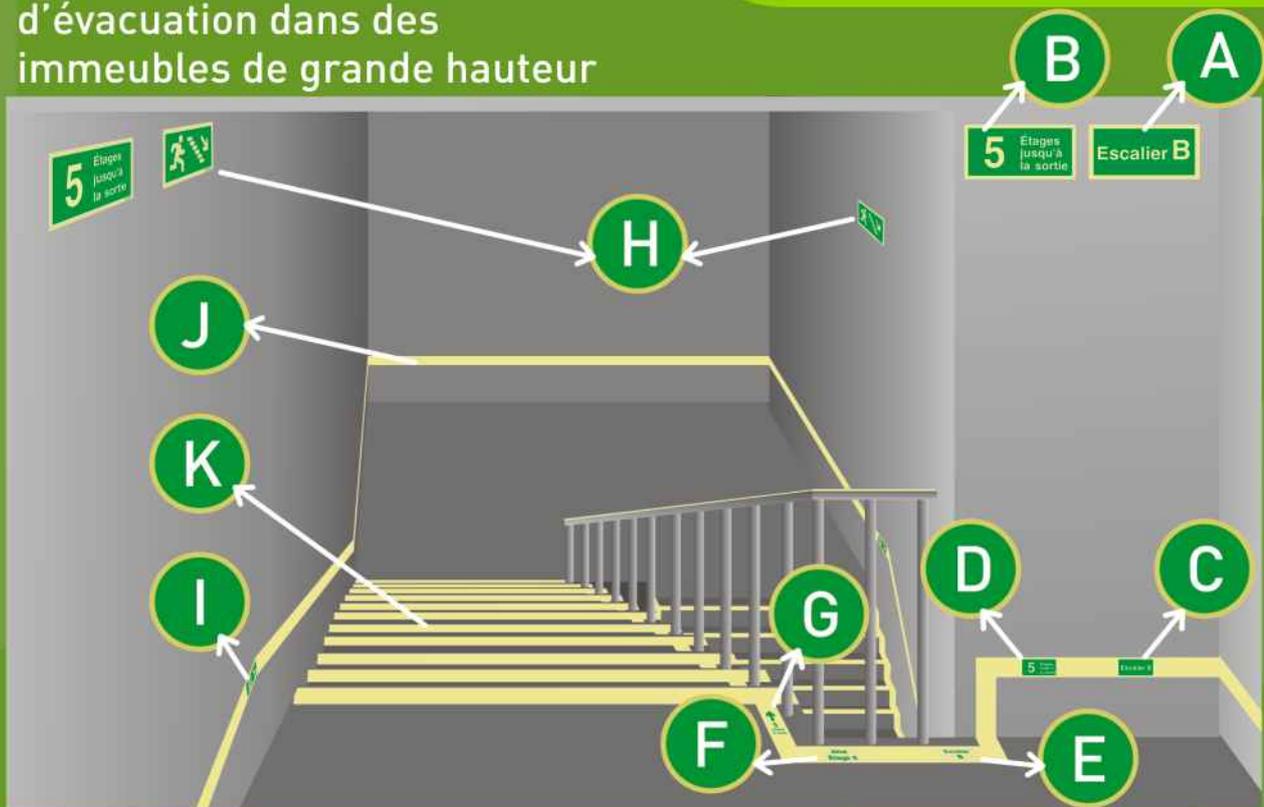
« Cette norme est prévue pour prescrire les exigences minimales pour un guidage d'évacuation photoluminescent qui aidera l'évacuation dans des immeubles en cas de défaillance de l'éclairage et de l'éclairage de secours... »

Sachant que les cages d'escalier d'évacuation sont un des problèmes principaux des immeubles de grande hauteur, un système de signalisation spécifique fournissant de l'information et du guidage régulier et cohérent tout au long du cheminement d'évacuation a été développé. Ce système permet aux occupants d'agir d'une manière correcte et sécurisée, diminuant la confusion et la panique en cas d'évacuation d'urgence.

Ce système utilisant des éléments  **Sinalux®** &  **Sinalux®-LLL** est composé des produits suivants :

- Des signaux d'identification des escaliers
- Des signaux d'identification des étages
- Des signaux des étages encore à parcourir jusqu'à la sortie
- Des signaux d'évacuation
- Des bandes pour un balisage mural
- Des lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes pour signaler les escaliers (marches et contre-marches)

Système de signalisation d'évacuation dans des immeubles de grande hauteur



- (A) Signalisation spécifique $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux[®] de cage d'escalier, à poser en position haute, supérieure à 1,8 mètres (voir page 33);
- (B) Signalisation spécifique $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux[®] du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie, à poser en position haute, supérieure à 1,8 mètres (voir page 33);
- (C) Signalisation spécifique $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} de cage d'escalier, à poser sur les parois entre les bandes murales $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL}. Le haut des signaux et des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 34);
- (D) Signalisation spécifique $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie, à poser sur les parois entre les bandes murales $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL}. Le haut des signaux et des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 34);
- (E) Signalisation spécifique de cage d'escalier auto-adhésive et anti-dérapante $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} en polycarbonate, à intercaler entre les lamelles au sol (voir page 34);
- (F) Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} en polycarbonate du numéro de l'étage, à intercaler entre les lamelles au sol (voir page 35);
- (G) Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} en polycarbonate du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie, à intercaler entre les lamelles au sol (voir page 35);
- (H) Signaux d'évacuation $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux[®] à poser en position haute supérieure à 1,8 mètres (voir pages 9 et 11);
- (I) Signaux d'évacuation $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} à poser sur les parois entre les bandes murales $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL}. Le haut des signaux et des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 27);
- (J) Bandes $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL}. Le haut des bandes et des signaux ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 27);
- (K) Lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate $\text{\textcircled{S}}$ Sinalux^{2-LLL} à poser sur le sol (voir page 28).



Système de signalisation d'évacuation dans des immeubles de grande hauteur Sinalux®

A Signalisation spécifique de cage d'escalier Sinalux®

Signaux à poser sur le mur pour identifier la cage d'escalier
(à poser en position haute supérieure à 1,8 mètres)

(mm)
200x100
300x150



24 301



24 302



24 303



24 304



24 305



24 306



24 307

B Signalisation spécifique Sinalux® du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie

Signaux à poser sur le mur (à poser en position haute supérieure à 1,8 mètres)

(mm)
200x100
300x150



24 311



24 312



24 313



24 314



24 315



24 316



24 317



24 318



24 319



24 320



24 321



24 322



24 323



24 324



24 325



24 326



24 327



24 328



24 329



24 330

Système de signalisation d'évacuation dans des immeubles de grande hauteur Sinalux®-LLL

C Signalisation spécifique Sinalux®-LLL de cage d'escalier

Signaux  Sinalux®-LLL pour intercaler entre les bandes murales (balisage vertical)
Le haut des signaux ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol.

(mm)
107x57
158x83

Escalier A	Escalier B	Escalier C	Escalier D	Escalier E	Escalier F	Escalier G
24 341	24 342	24 343	24 344	24 345	24 346	24 347

D Signalisation spécifique Sinalux®-LLL du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie

Signaux  Sinalux®-LLL pour intercaler entre les bandes murales (balisage vertical)
Le haut des signaux ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol.

(mm)
107x57
158x83

Étage de Sortie	1 Étage jusqu'à la sortie	2 Étages jusqu'à la sortie	3 Étages jusqu'à la sortie	4 Étages jusqu'à la sortie	5 Étages jusqu'à la sortie	
24 351	24 352	24 353	24 354	24 355	24 356	
6 Étages jusqu'à la sortie	7 Étages jusqu'à la sortie	8 Étages jusqu'à la sortie	9 Étages jusqu'à la sortie	10 Étages jusqu'à la sortie	11 Étages jusqu'à la sortie	12 Étages jusqu'à la sortie
24 357	24 358	24 359	24 360	24 361	24 362	24 363
13 Étages jusqu'à la sortie	14 Étages jusqu'à la sortie	15 Étages jusqu'à la sortie	16 Étages jusqu'à la sortie	17 Étages jusqu'à la sortie	18 Étages jusqu'à la sortie	19 Étages jusqu'à la sortie
24 364	24 365	24 366	24 367	24 368	24 369	24 370



Pour une sélection complète de signaux, bandes et rails  Sinalux®-LLL pour une application verticale, voir la page 26 et la page 27

E Signalisation spécifique de cage d'escalier auto-adhésive et anti-dérapante Sinalux®-LLL en polycarbonate

Signaux  Sinalux®-LLL auto-adhésifs pour intercaler entre les lamelles au sol (balisage horizontal sur le sol)

(mm)
107x57
158x83

Étage de sortie	Escalier A	Escalier B	Escalier C
24 381	24 382	24 383	24 384
Escalier D	Escalier E	Escalier F	Escalier G
24 385	24 386	24 387	24 388

Système de signalisation d'évacuation dans des immeubles de grande hauteur Sinalux®-LLL

F Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante Sinalux®-LLL en polycarbonate

Signaux  Sinalux®-LLL auto-adhésifs pour intercaler entre les lamelles au sol (balisage horizontal sur le sol)



(mm)
107x57
158x83

Sous-sol -4 24 401	Sous-sol -3 24 402	Sous-sol -2 24 403	Pour une sélection complète de signaux et lamelles  Sinalux®-LLL pour application horizontale sur le sol, voir page 28			
Sous-sol -1 24 404	Rez de chaussée 24 405	1er Étage 24 406	2ème Étage 24 407	3ème Étage 24 408	4ème Étage 24 409	5ème Étage 24 410
6ème Étage 24 411	7ème Étage 24 412	8ème Étage 24 413	9ème Étage 24 414	10ème Étage 24 415	11ème Étage 24 416	12ème Étage 24 417
13ème Étage 24 418	14ème Étage 24 419	15ème Étage 24 420	16ème Étage 24 421	17ème Étage 24 422	18ème Étage 24 423	19ème Étage 24 424

G Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante Sinalux®-LLL en polycarbonate du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie

Signaux  Sinalux®-LLL auto-adhésifs pour intercaler entre les lamelles au sol (balisage horizontal sur le sol)

(mm)
57x107
83x158

Étage de sortie 24 441	1 étage jusqu'à la sortie 24 442	2 étages jusqu'à la sortie 24 443	3 étages jusqu'à la sortie 24 444	4 étages jusqu'à la sortie 24 445	5 étages jusqu'à la sortie 24 446	6 étages jusqu'à la sortie 24 447	7 étages jusqu'à la sortie 24 448	8 étages jusqu'à la sortie 24 449	9 étages jusqu'à la sortie 24 450
10 étages jusqu'à la sortie 24 451	11 étages jusqu'à la sortie 24 452	12 étages jusqu'à la sortie 24 453	13 étages jusqu'à la sortie 24 454	14 étages jusqu'à la sortie 24 455	15 étages jusqu'à la sortie 24 456	16 étages jusqu'à la sortie 24 457	17 étages jusqu'à la sortie 24 458	18 étages jusqu'à la sortie 24 459	19 étages jusqu'à la sortie 24 460

Ascenseurs, sans issues, culs-de-sac...

Sur le cheminement d'évacuation il est impératif que les personnes qui évacuent n'utilisent pas certains dispositifs d'aide à la mobilité tels qu'ascenseurs, monte-charges etc. Il est primordial d'indiquer les sans issues et les culs-de-sac pour ne pas s'y rendre en cas d'évacuation et éviter ainsi de créer des « embouteillages » avec des risques de panique qui peuvent suivre.



24 521



24 522



24 523

(mm)
150x150
200x200



Ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'incendie

(*) 24 531



Ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'incendie
Do not use the lift in case of fire

24 532



Ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'incendie
Nicht die Aufzüge benutzen bei Brand

24 533

En cas d'incendie
In case of fire

Ne pas utiliser l'ascenseur
Do not use the lift

Utiliser les escaliers
Use the stairs

24 534

En cas d'incendie
Bei Brand

N'utilisez pas l'ascenseur
Nicht die Aufzüge benutzen

Utilisez les escaliers
Die Treppe benutzen

24 535

(mm)
100x150(*)
150x200
200x300



Sans issue

(*) 24 536



Sans issue
No exit | Kein Ausgang

24 537



Sans issue
Interdit au public

24 538



Ne pas encombrer

24 539



Ne pas utiliser en cas d'urgence

24 540

Il faut utiliser ce signal derrière la porte de sortie de secours pour ne pas y avoir de confusion possible. De l'autre côté, il faut utiliser le signal 23209 de la page 15 "Sortie de secours Ne pas encombrer".



Ne pas encombrer:
dessert une sortie de secours provenant de l'autre côté!

24 551

(mm)
300x100
400x150
600x200



24 555



24 556



24 557

(mm)
200x100
300x150

(*) disponible également dans cette taille



Equipements de première intervention
Extincteurs et Couvertures anti-feu

Signaux conformes à l'arrêté du 04/11/93

(24 601 selon la NF X08-003-32006 et 24 602 selon la Directive 92/58/CEE)

(mm) 150x150 300x300
200x200 400x400



24 601



24 602



24 603



24 604



24 605



consultez
la page 44
pour les signaux
panoramiques



Extincteur

24 611



Extincteur
à l'intérieur

24 612



Extincteur de
l'autre côté

24 613



Extincteur

24 614



← Extincteur

24 615



↓ Extincteur

24 616



Extincteur →

24 617



Extincteur
à l'intérieur

24 618



Extincteur de
l'autre côté

24 619



Extincteur
sur roues

24 620



Extincteur
sur roues

24 621

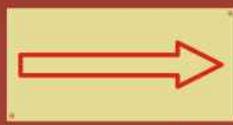


Couverture
anti-feu

24 622

(mm)
150x200
200x300
300x400

Flèche directionnelle pour
les équipements de lutte
contre l'incendie selon la
NF X08-003-1:2006



24 651

(mm)
150x75
200x100
300x150
400x200

Extincteur et flèche directionnelle
selon la Directive 92/58/CEE



24 655



24 656



24 657

(mm)
100x200
150x300
200x400
300x600

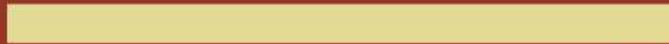


consultez la page 44 pour
les signaux panoramiques

Equipements de première intervention Extincteurs et Couvertures anti-feu

Bandes photoluminescentes pour localiser et illuminer les équipements de lutte contre l'incendie

(mm)
1200x35
1200x57
1200x83



24 681

Consignes d'utilisation de l'extincteur

(mm)
300x200
400x300

(mm)
150x200
200x300

Consigne d'utilisation de l'extincteur

Extincteur à pression auxiliaire	Extincteur CO2 ou à manomètre
<ol style="list-style-type: none"> 1/ Décrocher l'appareil de son support 2/ Enlever la goupille de sécurité 3/ Mettre l'extincteur sous pression - en levant ou en baissant le levier - en percutant le bouton de percussion 4/ Viser la base des flammes en appuyant sur la gachette 	<ol style="list-style-type: none"> 1/ Décrocher l'appareil de son support 2/ Enlever la goupille de sécurité 3/ Viser la base des flammes en appuyant sur la gachette

© Sinalux

24 685

Consigne d'utilisation de l'extincteur

Extincteur à pression auxiliaire

- 1/ Décrocher l'appareil de son support
- 2/ Enlever la goupille de sécurité - en levant ou en baissant le levier - en percutant le bouton de percussion
- 4/ Viser la base des flammes en appuyant sur la gachette

© Sinalux

24 691

Consigne d'utilisation de l'extincteur

Extincteur CO2 ou à manomètre

- 1/ Décrocher l'appareil de son support
- 2/ Enlever la goupille de sécurité
- 3/ Viser la base des flammes en appuyant sur la gachette

© Sinalux

24 692

Signal d'instructions pour l'utilisation de couvertures anti-feu

(mm)
150x100
200x150
300x200

Couverture anti-feu
Utiliser pour étouffer le feu

<p>Adapté pour: Feu de poêle Feu de graisses, d'huiles Feu de poubelles</p>	<p>Adapté pour: Envelopper autour de la personne qui a les vêtements en feu.</p>
--	---

© Sinalux

24 695

Chiffres rouges pour l'identification des équipements

(mm) 75x150 150x300 300x600
100x200 200x400



24 700 24 701 24 702 24 703 24 704 24 705 24 706 24 707 24 708 24 709 24 710 24 711 24 712 24 713



Signalisation d'agents extincteurs avec numérotation.

Ces signaux d'agent extincteurs avec des symboles conformes NF EN 3, 92/58/CEE et NF X08-003-1:2006 qui permettent l'identification aisée des caractéristiques de l'extincteur, sont à utiliser avec les planches de chiffres autocollants pour coller sur le signal et sur l'extincteur, pour avoir une organisation rigoureuse du contrôle et de l'entretien des extincteurs.

(mm) 240x85

Extincteur Eau pulvérisée

Utiliser sur feux:  **A**

Ne pas utiliser sur feux:  **B**,  **C**,  **D**,  **E**

Papier, tissus, bois Liquides inflammables Gaz inflammables Métaux inflammables Feux d'origine électrique

© Sinalux

24 721

Extincteur Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur feux:  **A**,  **B**

Ne pas utiliser sur feux:  **C**,  **D**,  **E**

Papier, tissus, bois Liquides inflammables Gaz inflammables Métaux inflammables Feux d'origine électrique

© Sinalux

24 722

Extincteur Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur feux:  **A**,  **B**,  **F**

Ne pas utiliser sur feux:  **C**,  **D**

Papier, tissus, bois Liquides inflammables Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V Gaz inflammables Métaux inflammables

© Sinalux

24 723

Extincteur Poudre ABC

Utiliser sur feux:  **A**,  **B**,  **C**

Ne pas utiliser sur feux:  **D**,  **E**

Papier, tissus, bois Liquides inflammables Gaz inflammables Feux d'origine électrique Métaux inflammables

© Sinalux

24 724

Extincteur Poudre D

Utiliser sur feux:  **D**

Ne pas utiliser sur feux:  **A**,  **B**,  **C**,  **E**

Métaux inflammables Papier, tissus, bois Liquides inflammables Gaz inflammables Feux d'origine électrique

© Sinalux

24 725

Extincteur Poudre BC

Utiliser sur feux:  **B**,  **C**,  **E**

Ne pas utiliser sur feux:  **A**,  **D**

Liquides inflammables Gaz inflammables Feux d'origine électrique Papier, tissus, bois Métaux inflammables

© Sinalux

24 726

Extincteur Mousse

Utiliser sur feux:  **A**,  **B**

Ne pas utiliser sur feux:  **C**,  **D**,  **E**

Papier, tissus, bois Liquides inflammables Gaz inflammables Métaux inflammables Feux d'origine électrique

© Sinalux

24 727

Extincteur CO2

Utiliser sur feux:  **B**,  **E**

Ne pas utiliser sur feux:  **A**,  **C**,  **D**

Liquides inflammables Feux d'origine électrique Papier, tissus, bois Gaz inflammables Métaux inflammables

© Sinalux

24 728

Extincteur Mousse F

Utiliser sur feux:  **F**

Ne pas utiliser sur feux:  **B**,  **C**,  **D**,  **E**

Feu de friture, graisses et huiles alimentaires Liquides inflammables Gaz inflammables Métaux inflammables Feux d'origine électrique

© Sinalux

24 729

Extincteur Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur feux:  **A**,  **B**,  **F**,  **E**

Ne pas utiliser sur feux:  **C**

Papier, tissus, bois Liquides inflammables Feu de friture, graisses et huiles alimentaires Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V Gaz inflammables

© Sinalux

24 731

page A4



24 730

Planche de numérotation extincteur (90 chiffres de 15x28mm):

Le registre de sécurité est de plus en plus sollicité pour les interventions faites sur les extincteurs (utilisations, décharges, inspections, service d'entretien, etc.), c'est pourquoi il devient nécessaire d'identifier les extincteurs par numérotation.

Après un manquement, une utilisation ou quand l'extincteur a été retiré pour procéder à son service d'inspection, il est primordial de s'assurer qu'il est à sa bonne place, évitant ainsi des échanges dangereux. C'est pourquoi la numérotation des extincteurs devient essentielle.

Ce signal d'agents extincteurs a été conçu avec un emplacement spécifique pour 1 à 3 chiffres. La numérotation à coller est constituée de chiffres noirs imprimés sur un vinyl autocollant transparent.

Les chiffres sur la planche A4 sont fournis avec des chiffres prédécoupés, d'utilisation facile, pour coller sur le signal et sur l'extincteur, permettant ainsi une identification parfaite de ce dernier. Ces chiffres sont distribués d'une manière non-uniforme car certains sont plus utilisés que d'autres (par ex. le chiffre 1 est plus utilisé que le chiffre 9). Deux planches A4 permettent l'identification de 20 à 24 extincteurs et signaux.

Signalisation d'agents extincteurs

Ces signaux d'agents extincteurs avec des symboles conformes NF EN 3, 92/58/CEE, NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006, permettent l'identification aisée des caractéristiques de l'extincteur.

(mm)
240x85

Extincteur Eau pulvérisée

Utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Gaz inflammables
Métaux inflammables
Feux d'origine électrique

24 741

Extincteur Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Gaz inflammables
Métaux inflammables
Feux d'origine électrique

24 742

Extincteur Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V
Gaz inflammables
Métaux inflammables

24 743

Extincteur Poudre ABC

Utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Gaz inflammables
Feux d'origine électrique
Métaux inflammables

24 744

Extincteur Poudre D

Utiliser sur feux: **D**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Métaux inflammables
Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Gaz inflammables
Feux d'origine électrique

24 745

Extincteur Poudre BC

Utiliser sur feux: **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Liquides inflammables
Gaz inflammables
Feux d'origine électrique
Papier, tissus, bois
Métaux inflammables

24 746

Extincteur Mousse

Utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Gaz inflammables
Métaux inflammables
Feux d'origine électrique

24 747

Extincteur CO2

Utiliser sur feux: **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Liquides inflammables
Feux d'origine électrique
Papier, tissus, bois
Gaz inflammables
Métaux inflammables

24 748

Extincteur Mousse F

Utiliser sur feux: **F** **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Feu de graisses, graisses et huiles alimentaires
Liquides inflammables
Gaz inflammables
Métaux inflammables
Feux d'origine électrique

24 749

Extincteur Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Ne pas utiliser sur feux: **A** **B** **C** **D** **E**

Papier, tissus, bois
Liquides inflammables
Feu de graisses, graisses et huiles alimentaires
Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V
Gaz inflammables

24 751



Signalisation d'extincteurs pour petits locaux

Pour localiser les extincteurs jusqu'à une distance de 12 mètres. En-dessous du signal de localisation sont indiquées les classes de feux conformes aux symboles NF EN 3, 92/58/CEE et NF X08-003-1:2006.

(mm)
132x200



24 761



24 762



24 763



24 764



24 765



24 766



24 767



24 768



24 769



24 771

Signalisation de Robinets Incendie Armés et d'autres équipements de lutte contre l'incendie

(Le RIA 24 801 est conforme à la NF X 08-003-3:2006 et le RIA 24 802 selon la Directive 92/58/CEE)

(mm) 300x300
150x150 400x400
200x200 600x600 (*)

(mm) 150x200 300x400
200x300 400x600 (*)



(*) 24 801



(*) 24 802



(*) 24 803



(*) 24 804



24 805



24 806



24 807



24 808



24 809



24 810



24 811



24 812



Robinet Incendie Armé

(*) 24 851



R.I.A. à l'intérieur

24 852



R.I.A. de l'autre côté

24 853



Poste incendie

24 854



Réserve incendie

24 855



Commande réservée aux pompiers

24 856



Robinet Incendie Armé

(*) 24 857



R.I.A. à l'intérieur

24 858



R.I.A. de l'autre côté

24 859



RIA N°

24 860



Baie pompiers

24 861



Bac à sable

24 862

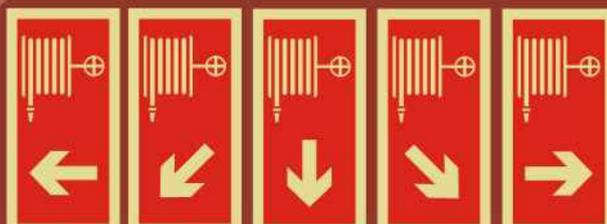


24 901



24 902

(mm) 300X150
400X200



24 911 24 912 24 913 24 914 24 915

Signal RIA avec flèche de localisation selon la Directive CEE 92/58/CEE

(mm) 100x200
150x300
200x400
300x600



consultez la page 44 pour les signaux panoramiques

Lutte contre l'incendie

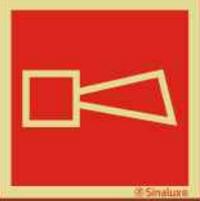
(*) disponible également dans cette taille



Pour alerter:

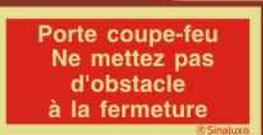
Signalisation des moyens d'alerte et les arrêts d'urgence

Donner l'alerte le plus vite possible est essentiel pour une évacuation à temps et une intervention rapide. Les arrêts d'urgence sont essentiels pour la sauvegarde des vies humaines ainsi que de l'outil de travail.

<p>(mm) 100x100(*) 150x150 200x200 300x300</p>		<p>(mm) 83x118(*) 150x200 100x150(**) 200x300</p>		
 (*) 25 001	 25 002	 Déclencheur manuel d'alarme incendie (*) (**) 25 051	 Déclencheur manuel d'alarme incendie Brisez la vitre pour actionner (**) 25 052	 Téléphone alarme incendie 25 053
 25 003	 25 004	 Avertisseur sonore 25 054	 Sirène d'alarme 25 055	 Arrêt d'urgence (*) 25 056

Limiter la propagation

Signalisation des portes coupe-feu et des commandes de désenfumage

<p>(mm) 200x300 150x200 300x400</p>			<p>(mm) 150x200 100x150(*) 200x300</p>	
 Porte coupe feu A maintenir fermée 25 101	 Porte coupe feu Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture 25 102	 Porte coupe-feu à maintenir fermée en cas d'incendie 25 103	 Commande de désenfumage (*) 25 111	 Commande de désenfumage Manual control of smoke evacuation 25 112
<p>(mm) 200x100 300x150</p>			<p>(mm) 200x100 300x150</p>	
 Porte coupe-feu à maintenir fermée 25 121	 Porte coupe-feu Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture 25 122	 Porte coupe-feu à maintenir fermée 25 131	 Porte coupe-feu Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture 25 132	
 Porte coupe-feu à maintenir fermée en cas d'incendie 25 123	 Commande de désenfumage 25 124	 Porte coupe-feu à maintenir fermée en cas d'incendie 25 133	 Commande de désenfumage 25 134	

(*) disponible également dans cette taille

(**) disponible également dans cette taille

Signaux panoramiques d'alerte et de lutte contre l'incendie

Le panneau en panoramique offre la meilleure visibilité. Avec sa signalisation sur 2 faces il permet un angle de visibilité sur 180° degrés.



(*) 25 201



(*) 25 202



25 203



25 204



25 205



25 206



25 207



25 208

(mm)
100x100(*)
150x150
200x200
300x300



25 251



25 252



25 253



25 254



25 255

(mm)
100x200
150x300
200x400



Textes divers d'alerte et de lutte contre l'incendie

En cas
d'incendie utiliser
les escaliers

Ne pas utiliser
les ascenseurs

25 301

En cas
d'incendie
brisez
la glace

25 302

Porte coupe feu
Maintenir fermée
en cas d'incendie

Fire door.
Keep closed in
case of fire

25 303

Ne pas utiliser
en cas
d'incendie

Don't use
in case of
fire

25 304

Alarme

En cas
d'incendie
brisez la glace

25 305

(mm)
150x150
200x200

**Accès
pompiers**

25 351

Alarme

25 352

**Alarme
incendie**

25 353

À ne manœuvrer
que sur ordre ou
en cas d'incendie

25 354

**Armoire
électrique**

25 355

**Arrêt
d'urgence**

25 356

**Arrêt
d'urgence
climatisation**

25 357

**Arrêt
d'urgence
électrique**

25 358

**Arrêt
d'urgence
gaz**

25 359

**Bac à
sable**

25 360

**Barrage
gaz**

25 361

**Centrale SSI
Système sécurité
incendie**

25 362

**Colonne
humide**

25 321

**Colonne
sèche**

25 322

**Compteur
électrique**

25 365

**Compteur
gaz**

25 366

Coupez la vanne
gaz avant d'utiliser
l'extincteur

25 367

**Coupure
chaufferie**

25 368

**Coupure
d'énergie**

25 369

**Coupure
eau**

25 370

**Coupure
électrique**

25 371

**Coupure
fioul**

25 372

**Coupure
gaz**

25 373

**Coupure
générale
d'énergie**

25 374

**Coupure
générale
électrique**

25 375

**Coupure
générale gaz**

25 376

**Coupure
ventilation**

25 377

**Gaine
électrique**

25 378

**Gaine
gaz**

25 379

**Gaine
pompiers**

25 380

**Locaux
sous alarme**

25 381

**Machinerie
ascenseur**

25 382

**Poste
incendie**

25 383

**Prise
d'incendie**

25 323

**Vanne
coupure gaz**

25 384

**Vanne coupure gaz
à ne rouvrir que par une
personne autorisée**

25 385

**Vanne
police**

25 386

(mm)
200x100
300x150

Consignes de sécurité générales

Les consignes de sécurité - pour prévenir et sauvegarder pour permettre à toute personne de mettre en œuvre les moyens de premier secours rapidement et correctement.

(mm)
300x200
400x300
600x400

CONSIGNES DE SECURITE

<div style="text-align: center; background-color: red; color: white; padding: 5px;">Incendie</div> <p> Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme.</p> <p> Téléphonnez au 18 ou au 112 ou au <input type="text"/> et indiquez où vous êtes.</p> <p> Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p> En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<div style="text-align: center; background-color: green; color: white; padding: 5px;">Accident</div> <p>EN CAS D'ACCIDENT PRÉVENIR:</p> <p> HÔPITAL <input type="text"/></p> <p> S.A.M.U. / AMBULANCE <input type="text"/></p> <p> POMPIERS <input type="text"/></p> <p> POLICE / GENDARMERIE <input type="text"/></p> <p> Point de Rassemblement <input type="text"/></p>	<div style="text-align: center; background-color: green; color: white; padding: 5px;">Evacuation</div> <p> Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore</p> <p> Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.</p> <p> Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.</p> <p> Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p> N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>								
<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;"> Eau pulvérisée </td> <td style="width: 25%;"> Eau pulvérisée avec additif </td> <td style="width: 25%;"> Poudre polyvalente </td> <td style="width: 25%;"> Dioxyde de carbone </td> </tr> <tr> <td> Feux de classe A </td> <td> Feux de classe A et classe B </td> <td> Feux de classe A, classe B et classe C </td> <td> Feux de classe B et d'origine électrique </td> </tr> </table>			Eau pulvérisée 	Eau pulvérisée avec additif 	Poudre polyvalente 	Dioxyde de carbone 	Feux de classe A 	Feux de classe A et classe B 	Feux de classe A, classe B et classe C 	Feux de classe B et d'origine électrique
Eau pulvérisée 	Eau pulvérisée avec additif 	Poudre polyvalente 	Dioxyde de carbone 							
Feux de classe A 	Feux de classe A et classe B 	Feux de classe A, classe B et classe C 	Feux de classe B et d'origine électrique 							

© Sinalux®

25 551

CONSIGNES DE SECURITE

<div style="text-align: center; background-color: red; color: white; padding: 5px;">Incendie</div> <p> Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme.</p> <p> Téléphonnez au 18 ou au 112 ou au <input type="text"/> et indiquez où vous êtes.</p> <p> Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p> En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p> <p>Secours extérieurs les plus proches: <input type="text"/></p>	<div style="text-align: center; background-color: green; color: white; padding: 5px;">Accident</div> <p>En cas d'accident prévenir:</p> <p>Infirmierie: <input type="text"/></p> <p>SAMU: <input type="text"/></p> <p>Hopital: <input type="text"/></p> <p> Point de Rassemblement <input type="text"/></p>	<div style="text-align: center; background-color: green; color: white; padding: 5px;">Evacuation</div> <p> Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore</p> <p> Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.</p> <p> Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.</p> <p> Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p> N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>						
<div style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Equipiers d'intervention</div> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid red; text-align: center;"></td></tr> <tr><td style="border-bottom: 1px solid red; text-align: center;"></td></tr> <tr><td style="border-bottom: 1px solid red; text-align: center;"></td></tr> </table>				<div style="text-align: center; background-color: yellow; padding: 2px;">Incident</div> <p style="text-align: center; font-size: small;">Prévenez immédiatement</p> <p> POLICE / GENDARMERIE <input type="text"/></p>	<div style="background-color: green; color: white; padding: 2px;">Chargés d'évacuation</div> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-bottom: 1px solid green; text-align: center;"></td></tr> <tr><td style="border-bottom: 1px solid green; text-align: center;"></td></tr> <tr><td style="border-bottom: 1px solid green; text-align: center;"></td></tr> </table>			

© Sinalux®

25 552



Consignes de sécurité générales

Les consignes de sécurité - pour prévenir et sauvegarder

(mm)
200x300
300x400

(mm)
200x150
300x200

CONSIGNES DE SECURITE

Toute personne percevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en oeuvre les moyens de premier secours sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné

Incendie	Evacuation	Accident Incident
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p> <p>Matériel d'extinction le plus proche:</p> <p>Secours extérieurs les plus proches:</p>	<p>Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore</p> <p>Suivez les indications de direction des charges d'évacuation.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p> <p>Rendez-vous au point de rassemblement.</p>	<p>Gardez votre calme. Téléphonez au:</p> <p>APPELS D'URGENCE</p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE</p> <p>HÔPITAL</p> <p>POLICE / GENDARMERIE</p> <p>POMPIERS</p> <p>Matériel de secours le plus proche:</p>
<p>Equipiers d'intervention:</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Chargés d'évacuation:</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Secouristes:</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
Consignes particulières		
Mesures de prévention		
<ul style="list-style-type: none"> Repérez les cheminements d'évacuation jusqu'au Point de Rassemblement Repérez et lisez le mode d'emploi des moyens de secours (Extincteurs, R.I.A., Alarmes) Participez aux exercices de formation à la sécurité Ne gardez pas vos véhicules sur les voies d'accès aux Sapeurs Pompiers ni devant les issues de secours Respectez les dispositifs de sécurité 		



25 555

CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	EVACUATION	ACCIDENT
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p> <p>Mesures de Prévention Reconnaissez les sorties et les sorties de secours à utiliser en cas d'urgence ainsi que les cheminements d'évacuation</p> <p>Repérez et lisez le mode d'emploi des moyens de secours tels que les détecteurs d'alarme et les extincteurs. Si vous n'avez pas de portable, repérez le téléphone à utiliser en cas d'urgence.</p>	<p>Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>	<p>Gardez votre calme. Téléphonez au:</p> <p>APPELS D'URGENCE</p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE</p> <p>HÔPITAL</p> <p>POLICE / GENDARMERIE</p> <p>POMPIERS</p>



25 561

CONSIGNES DE SECURITE

Incendie	Evacuation	Accident Incident
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<p>Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre d'évacuation.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p>	<p>Gardez votre calme. Téléphonez au:</p> <p>APPELS D'URGENCE</p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE</p> <p>HÔPITAL</p> <p>POLICE / GENDARMERIE</p> <p>POMPIERS</p>
Pour votre sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> Repérez les sorties et les sorties de secours. Repérez les moyens de premiers secours: Alarmes, Extincteurs, R.I.A. Pour une bonne sécurité: Propreté, Clarté et Illumination correcte. Tenez le responsable de l'établissement au courant de toute anomalie. Ne gardez pas vos véhicules sur les voies d'accès aux pompiers. Laissez libre et n'obstruez pas les issues de secours. 		



25 562

CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	ACCIDENT	EVACUATION
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<p>Gardez votre calme. Téléphonez au:</p> <p>APPELS D'URGENCE</p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE</p> <p>HÔPITAL</p> <p>POLICE / GENDARMERIE</p> <p>POMPIERS</p>	<p>Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore.</p> <p>Suivez les indications de direction des charges d'évacuation.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>
<p>RESPONSABLES SECURITE</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>CHARGES D'EVACUATION</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
Mesures de Prévention		
<ul style="list-style-type: none"> Repérez les cheminements d'évacuation jusqu'au Point de Rassemblement. Repérez et lisez le mode d'emploi des moyens de secours (Boîtiers d'alarme, Extincteurs, R.I.A.) Participez activement aux exercices de formation à la sécurité. 		
<p>VOTRE LOCALISATION EST:</p> <p>Niveau: _____</p>	<p>VOTRE POINT DE RASSEMBLEMENT EST:</p> <p>_____</p>	



25 556

CONSIGNES DE SECURITE HABITATION

Incendie	Evacuation
<p>En cas d'incendie appelez ou faites appeler le 18 ou le 112. Alertez les occupants.</p> <p>Si des extincteurs sont à proximité, attaquez le feu sans prendre de risques.</p> <p>En présence de fumées, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<p>Fermez portes et fenêtres.</p> <p>Prenez soin de couper l'électricité et le gaz.</p> <p>Evacuez dans le calme en vous dirigeant vers la sortie.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs.</p> <p>Ne revenez pas en arrière.</p>
Confinement	
<p>Si la fumée rend le couloir ou l'escalier impraticable, restez chez vous.</p> <p>Manifestez votre présence à la fenêtre en attendant l'arrivée des sapeurs pompiers.</p>	
Prévention	
<p>Respectez les dispositifs de sécurité. (extincteurs, colonnes sèches, désenfumage, alarmes...)</p> <p>N'obstruez pas les dégagements et les issues.</p>	



25 563

Appels d'urgence, consignes d'urgence

Appels d'urgence: rassembler tous les numéros importants en cas d'accident, incendie ou tout autre incident mettant en danger des vies humaines ou mettant en péril un établissement ou un outil de travail.

(mm)
200x300

25 565

Consignes d'urgence: des informations primordiales, concises et simples pour la sécurité, à poser dans les espaces de grand passage, de préférence à côté des déclencheurs d'alarme incendie ou des téléphones d'urgence.

(mm) 150x200
200x300

25 571

25 572

25 573

25 574

25 575

25 576



Consignes de sécurité multilingues

Consigne de chambre 9 langues (Français, Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Néerlandais, Danois, Portugais et Grec)

(mm)
200x300



25 585

Consigne de chambre 4 langues (Français, Allemand, Espagnol et Anglais)

(mm)
150x200



25 586

Consignes générales en Français, Anglais et Allemand

(mm)
400x300
600x400



25 595

Consignes en cas d'incendie en Français, Anglais et Allemand

(mm)
200x300
300x400



25 596

Consignes de sécurité pour la piscine conforme NF P90-306 en Français et Anglais

(mm) 400x300
600x400



25 601

Locaux à risques, prévention dans les chaufferies

(mm)
300x100

Ne pas utiliser sur flamme gaz

© Sinalux®
25 501

(mm)
300x400
400x600

Ne pas utiliser sur flamme gaz:
Coupez la vanne gaz avant d'utiliser l'extincteur

© Sinalux®
25 502

(mm)
300x200
400x300

Danger
Matières inflammables

Fiammes nues interdites
Défense de fumer

© Sinalux®
25 505

Danger
Gaz inflammables

Défense de fumer

© Sinalux®
25 506

Consignes de Sécurité - Chaufferie

Mesures Indispensables

- Tenir la responsabilité de l'établissement au courant de tout incident, anomalie ou accident
- Clairé en tout avec un délégué nuitant
- De l'ordre, de la propreté et une signalisation conforme des équipements de premiers secours, des commandes de secours et d'alarme incendie la visibilité et aide à l'écarter des accidents

Mesures générales à ne jamais oublier

- Toujours porter secours à la victime rapidement et efficacement
- Cette fois les cas éviter de déplacer la victime si ce n'est pas immédiatement en danger
- Appeler les services de secours si d'urgence: numéros de téléphone en bas de la consigne
- Faire évacuer les locaux de toutes personnes non compétentes ou inutile jusqu'à l'arrivée des pompiers et des services de secours
- Dans la fumée ou l'air chaud, appliquer un linge humide sur le nez et la bouche; se baisser l'air frais est près du sol
- Attaquer le plus rapidement possible le feu, avec les moyens existants (extincteurs)
- INCENDIE DE FUEL:** fermer les vannes gazes adhésives, maintenir la trappe de combustibles avec le câble qui se trouve dans la trappe
- INCENDIE DE GAZ:** ne jamais essayer d'éteindre mais fermer les vannes de barrage
- INCENDIE D'ÉLECTRICITÉ:** couper le courant et utiliser les extincteurs surtout ne jamais utiliser d'eau
- INCENDIE DANS UN CONDUIT DE FUMÉE:** arrêter les brûleurs par tous les moyens; avec le chatouille, mettre dans le trou; éteindre le feu en abasourant toutes les ouvertures sur les générateurs et les cheminées

Mesures à prendre en cas de brûlures graves

- Sortir la victime de la zone dangereuse et l'épauler d'eau froide propre
- En attendant l'arrivée des secours placer la victime dans un lieu aisé que possible chauffé et propre
- Ne pas déshabiller la brûlé, ni le couvrir ni le couvrir
- Surfaut ne pas secouer la plaie; ne pas lever les cloques; ne rien appliquer sur les brûlures; ni lever les mèches plastiques, fondants et collés à la peau.
- Appeler les services de secours si d'urgence et de sécurité
- Fermer les vannes gazes ou la vanne de barrage gaz et couper le courant force.
- Vérifier les fermetures des portes du générateur et isoler la chaufferie
- Mettre ensuite les yeux au air et le brûler

Mesures à prendre en cas d'intoxication ou d'asphyxie

- Au moindre malaise sortir immédiatement de la chaufferie et respirer un moment au grand air
- Ne rentrer dans le local que sous la surveillance d'une personne compétente située en dehors de la chaufferie et qui aura reçu les instructions nécessaires pour appeler les secours
- Agir avec précaution rapidement sans courir avec un linge humide devant la bouche et le nez
- Si vous êtes témoin d'un malade ou d'une intoxication grave:
 - 1° Soir immédiatement la victime
 - 2° Si la victime respire lui donner de l'air frais lui débarrasser ses vêtements l'allonger en position de secours sur le côté tête basse
 - 3° Si la victime ne respire pas commencer immédiatement la respiration artificielle jusqu'à l'arrivée des secours
- Appeler de l'extérieur les consignes d'arrêt et de sécurité: Fermer les vannes gazes ou la vanne de barrage gaz et couper le courant force.
- Indiquer les causes d'un déplacement possible de gaz: l'installation obstructive dans le passage ou le trou; l'installation obstructive des générateurs, conductes de l'air; l'absence de l'écoulement d'air; l'absence de l'écoulement d'air; l'absence de l'écoulement d'air; l'absence de l'écoulement d'air.

Mesures à prendre en cas d'incendie, d'électrocution et d'explosion

- Si la vie de la victime est immédiatement en danger le sortir rapidement ainsi que possible
- Si vous êtes témoin d'un malade ou d'une intoxication grave:
 - 1° Soir immédiatement la victime
 - 2° Si la victime respire lui donner de l'air frais lui débarrasser ses vêtements l'allonger en position de secours sur le côté tête basse
 - 3° Si la victime ne respire pas commencer immédiatement la respiration artificielle jusqu'à l'arrivée des secours
- En attendant l'arrivée des secours placer la victime dans un lieu aisé que possible chauffé et propre
- Ne pas déshabiller la brûlé, ni le couvrir ni le couvrir
- Surfaut ne pas secouer la plaie; ne pas lever les cloques; ne rien appliquer sur les brûlures; ni lever les mèches plastiques, fondants et collés à la peau.
- Appeler de l'extérieur les consignes d'arrêt et de sécurité: Fermer les vannes gazes ou la vanne de barrage gaz et couper le courant force.
- Appeler les services de secours si d'urgence: numéros de téléphone en bas de la consigne
- Faire évacuer les locaux de toutes personnes non compétentes ou inutile jusqu'à l'arrivée des pompiers et des services de secours

Appels d'urgence

Pompiers ☎	SAMU ☎
Police Secours ☎	SOS Médecin ☎
Ambulance ☎	Hôpital ☎

© Sinalux®
25 511

Chaufferie

© Sinalux®
25 531

Chaufferie fioul

© Sinalux®
25 532

Chaufferie gaz

© Sinalux®
25 533

Local électrique

© Sinalux®
25 534

Local groupe électrogène

© Sinalux®
25 535

Local GAZ

© Sinalux®
25 536

Local FIOUL

© Sinalux®
25 537

Local haute tension

© Sinalux®
25 538

Local moyenne tension

© Sinalux®
25 539

Local onduleur

© Sinalux®
25 540

Local technique

© Sinalux®
25 541

Local T.G.B.T.

© Sinalux®
25 542

Local ventilation

© Sinalux®
25 543



Avis de sécurité incendie et Consignes spécifiques pour établissements

**AVIS
SECURITE INCENDIE**

Conformément aux dispositions des articles R. 123-18 et 19, R. 123-45 et 46 du code de la construction et de l'habitation, cet établissement répond aux caractéristiques suivantes :

Type: _____ Date de la visite de réception: _____
 Catégorie: _____ par la commission de sécurité _____
 Effectif maximal du _____ Date de l'autorisation d'ouverture: _____
 Public autorisé: _____

L'Autorité ayant délivré l'autorisation de l'ouverture Le Chef d'établissement

© Sinalux

(mm)
300x200

Consigne de chambre sous
forme de bande dessinée

(mm)
200x300

25 611

Consignes de sécurité

En cas d'incendie dans votre chambre

Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu :



Évacuez le bâtiment en empruntant
les issues de votre chambre et
en suivant le schéma.



N'utilisez pas les escaliers.


Restez dans votre chambre.

En cas d'audition du signal d'alarme :



Évacuez le bâtiment en empruntant
les issues de votre chambre et
en suivant le schéma.



Restez dans votre chambre.
Maintenez votre présence à la fenêtre ou
à proximité de l'entrée des sapeurs-pompiers.

Notez une porte fermée et rouillée, vérifiez d'urgence par des moyens de fortune (secourisme, objets
légers) pour envisager d'autres possibilités.
En cas d'incendie, le Sinalux est votre allié et il vous accompagnera plus sereinement.

© Sinalux

25 614

Consignes de sécurité cuisine

Incendie

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Pour une cuisson rapide, évitez d'ouvrir la porte de la hotte.

Pour une cuisson régulière, évitez de laisser les aliments brûler.

N'utilisez pas de produits inflammables.

Évitez les incendies en utilisant, d'éloigner la cuisinière des objets inflammables.

Nettoyez régulièrement la cuisinière et la hotte.

Ne laissez jamais de produits inflammables à proximité de la cuisinière.

Ne laissez jamais de produits inflammables à proximité de la hotte.

Ne laissez jamais de produits inflammables à proximité de la hotte.

Ne laissez jamais de produits inflammables à proximité de la hotte.

Ne laissez jamais de produits inflammables à proximité de la hotte.

Accident - Incendie

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

Ne laissez jamais un appareil à gaz sans surveillance.

© Sinalux

25 615

**Consignes d'utilisation
du gaz dans les cuisines**

Mise en service

- Assurez-vous que les robinets de gaz des appareils sont bien fermés.
- Mettez en service la hotte d'extraction.
- Procédez à l'ouverture de la vanne de barrage gaz (pour les installations équipées d'une électrovanne asservie à la ventilation, procédez au réarmement de l'équipement).

Arrêt de l'installation

- Fermez les robinets des appareils.
- Procédez à la fermeture de la vanne de barrage gaz, même si votre installation est équipée d'une électrovanne.
- Coupez la ventilation de la hotte d'extraction.

Renouvellement d'air du local

- Vérifiez à chaque utilisation que les dispositifs ou orifices d'introduction d'air neuf fonctionnent normalement.

© Sinalux

25 616

**Consignes
Salle de sciences - Laboratoire**

Vêtements de protection

Le port d'une blouse blanche en coton est obligatoire. Le port de vêtements de protection en matière synthétique est interdit.

Appareil à gaz

Avant d'utiliser un appareil à gaz, vérifiez le bon état du tuyau souple d'alimentation et sa fixation. Fermez le robinet après usage.

Substances et préparations dangereuses

Symboles apposés sur les étiquettes

					
---	---	---	---	---	---

Les substances et préparations dangereuses doivent être manipulées avec précaution, soit d'une seule prise.

Avant utilisation, bien lire les conseils de précaution indiqués sur le récipient.

Utilisez une paille à pipetter. Ne pipettez jamais à la bouche.

Après un contact avec la peau ou les yeux, lavez-vous immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Pompiers  Centre Anti-poison 

© Sinalux

25 617

CONSIGNES D'EVACUATION

- Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore.
- Gardez votre calme. Fermez portes et fenêtres.
- Prenez le strict nécessaire vêtements uniquement.
- Évacuez dans le calme guide en tête.
- Dirigez vous vers les sorties et les sorties de secours.
- Ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité.
- Rendez-vous au point de rassemblement.
- Le responsable fait l'appel. Attendez dans le calme l'ordre de dispersion.

© Sinalux

25 618

Consigne chambre d'élèves

Incendie

En cas d'odeur suspecte, de fumée anormale ou d'incendie. Prévenez immédiatement votre surveillant.

1. Dès l'audition du signal d'incendie

2. Ou sur ordre du surveillant

3. Fermez les portes et les fenêtres

4. Prenez un vêtement chaud

5. Évacuez les lieux dans le calme sans courir

Evacuation

6. N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges

7. Dans la fumée ou dans le chaleur baissez vous

8. Ne revenez jamais en arrière sans autorisation du surveillant

9. Suivez les indications du surveillant

10. Allez au point de rassemblement et attendez l'appel

© Sinalux

25 619

Consigne surveillants chambres

- Si on vous signale ou si vous constatez une odeur suspecte, une fumée anormale ou un début d'incendie :
- Déclenchez l'alarme la plus proche.
- Et prévenez ou faites prévenir le chef de l'établissement ou un responsable.
- En attendant le calme faites évacuer les élèves en ordre.
- Assurez vous qu'aucun élève utilise les ascenseurs ni les monte-charges.
- Contrôlez que personne ne soit resté sur place (ballons, dortoirs, vestiaires, etc...)
- Fermez ou faites fermer portes et fenêtres sur votre passage.
- Ne laissez aucun élève revenir en arrière.
- Rejoignez le point de rassemblement préalablement établi.
- Faites l'appel et informez ensuite le chef de l'établissement ou le responsable ou les pompiers.
- Attendez la suite des instructions dans le calme.

© Sinalux

25 620

Consignes de sécurité spécifiques

(mm)
300x200

! CONSIGNES SÉCURITÉ GAZ !

Obligation, pour toute personne ayant eu à manoeuvrer cet organe de coupure:

- 1 - D'en avertir immédiatement les services de secours compétents ainsi que l'exploitant de l'établissement
- 2 - De veiller au maintien de la fermeture dudit organe de coupure en attendant l'intervention des personnes autorisées à procéder à sa réouverture.

☎ Numéros de téléphone des services compétents:	Personnes autorisées à procéder à la réouverture de cet organe de coupure

© Simulux

25 625

(mm)
200x150

! CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE FUITE DE GAZ !

- ! Ventiler les locaux.
- ⊘ Éviter toute flamme ou étincelle.
- ⊘ Ne pas manoeuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- ⊘ Ne pas utiliser d'appareils électriques: (ascenseurs, électro-ménagers...).
- ⊘ Ne pas fumer.
- ⊘ Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz.

© Simulux

25 626

(mm)
200x300

⚡ Consignes de sécurité électrique ⚡

À respecter avant toute intervention

! Avant d'intervenir:	⊘ Actions interdites à ne jamais faire!	! Lors de l'intervention:
<ul style="list-style-type: none"> ⊘ Couper le courant dans la zone de travail et signaler la nature des travaux. ⊘ Indiquer de quel coté de protection vous êtes, tabliers, casques, gants, lunettes. ⊘ Utiliser un outillage isolant adapté aux électrisations. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊘ Ne jamais porter des objets métalliques sur les appareils ou les isolants. ⊘ Ne jamais porter les câbles. Poursuivre vos interventions sans interruption. ⊘ Ne jamais porter pièces et outils dans les conduites. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊘ Laisser respirer dans l'air frais vos appareils d'éclairage électriques. ⊘ Prendre les câbles par les deux extrémités et les faire passer. ⊘ Maintenir l'appareil à la main et éviter le choc de l'outil.

Attention, DANGER
Les courants électriques sont les dangereux dès que leur effet d'électrisation atteint 50mA. L'accès aux appareils sans sanction doit être protégé.

Signaler immédiatement au responsable ou au premier électricien, toutes déficiences ou anomalies constatées sur les appareils électriques.
Avec appareil isolant, câble de qualité, électricien, manipulateur ou technicien qualifié, etc.

Téléphones d'urgence		
Service secours:	Service Médecin:	Responsable des installations électriques:

© Simulux

25 631

SOINS AUX ÉLECTRISÉS Ne perdez pas une seconde!

PROTÉGER

Soulager la victime sans effort de contact par mise hors tension. Si le malade hors tension n'est pas possible par le sautoir, prélever le distributeur.

ALERTER

Suivant consigne préalable.

Ne jamais abandonner les soins avant l'arrivée des secours spécialisés!

SECOURIR

Assurer la respiration

La victime est consciente et ne ségure pas, Secourir et attendre sans interrompre...

Respirer artificiellement de la bouche à la bouche	Secourir le cardiaque	Secourir à l'aide d'un appareil de respiration
--	-----------------------	--

Évaluer l'absence de signes de vie et procéder à la réanimation

Mettre l'électrisé à l'abri de tout danger et l'attendre que les secours arrivent

© Simulux

25 632

Consignes de barrage gaz pour chaudières et cuisines

! La vanne servant à fermer l'arrivée du gaz ne doit être utilisée qu'en cas d'incendie, fuite de gaz ou danger.

1. Repérez la vanne gaz:
 - Chaudière: située à l'extérieur de la chaudière ou à l'extérieur du bâtiment
 - Cuisine: située dans la cuisine ou à l'extérieur
 - Attention: Cette vanne peut être placée sous coffret rouge
2. Briser la vitre du boîtier ou enfoncer l'opercule.
3. Pour actionner la vanne gaz sous coffret:
 - Fermer le robinet à l'aide de sa manivelle en tournant d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre ou...
 - Enfoncer le bouton rouge
4. Veiller au maintien de la fermeture du robinet.
5. Prévenez immédiatement:
 - Le responsable de l'établissement: _____
 - Les pompiers: 18 ou 112 ou _____
 - Le distributeur gaz: _____

IMPORTANT: un robinet fermé doit le rester et il ne peut être ouvert que par une personne habilitée

! Consignes à suivre en cas de fuite de gaz

! Eviter les coups

! Éviter toute flamme ou étincelle

! Ne pas manoeuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.

! Ne pas utiliser d'appareils électriques (ascenseurs, électro-ménagers...)

! Ne pas fumer

! Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz

© Simulux

25 633

⚡ CLÉ DE FERMETURE GAZ POUR COFFRET GDF

À N'UTILISER QU'EN CAS DE DANGER, FUITE DE GAZ OU INCENDIE

- 1^o Briser la vitre du boîtier à verre dormant ou rompre le fil plombé.
- 2^o Retirer la clé.
- 3^o Repérer le coffret "G.D.F." situé à l'extérieur de l'immeuble (facade).
- 4^o Ouvrir la porte du coffret.
- 5^o Fermer le robinet : enfoncer le bouton rouge ; ou à l'aide de sa manivelle ou de la clé, tourner d'1/4 de tour vers la droite.
- 6^o Prévenir ou faire prévenir immédiatement.

POMPIERS GAZ DE FRANCE ☎	POMPIERS GAZ DE FRANCE ☎
-----------------------------	-----------------------------

IMPORTANT: UN ROBINET FERMÉ DOIT LE RESTER, IL NE PEUT ÊTRE ROUVERT QUE PAR UN AGENT DU GAZ DE FRANCE.

! CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE FUITE DE GAZ

- ! Ventiler les locaux.
- ⊘ Éviter toute flamme ou étincelle.
- ⊘ Ne pas manoeuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- ⊘ Ne pas utiliser d'appareils électriques: (ascenseurs, électro-ménagers...)
- ⊘ Ne pas fumer.
- ⊘ Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz.

© Simulux

25 634

⚡ CLÉ DE FERMETURE GAZ POUR REGARD GDF

À N'UTILISER QU'EN CAS DE DANGER, FUITE DE GAZ OU INCENDIE

- 1^o Prendre la clé de manoeuvre du robinet et d'ouverture du regard
- 2^o Repérer le regard contenant le robinet à fermer (position indiquée par la plaque signalétique "G.D.F.", posée sur la façade).
- 3^o Ouvrir le regard.
- 4^o Dégager éventuellement la tête du robinet.
- 5^o Introduire la clé sur la tête du robinet.
- 6^o Fermer le robinet en tournant la clé 1/4 de tour dans le sens des aiguilles d'une montre (à droite).
- 7^o Veiller au maintien de la fermeture du robinet.
- 8^o Prévenir ou faire prévenir immédiatement.

POMPIERS GAZ DE FRANCE ☎	POMPIERS GAZ DE FRANCE ☎
-----------------------------	-----------------------------

IMPORTANT: UN ROBINET FERMÉ DOIT LE RESTER, IL NE PEUT ÊTRE ROUVERT QUE PAR UN AGENT DU GAZ DE FRANCE.

! CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE FUITE DE GAZ

- ! Ventiler les locaux.
- ⊘ Éviter toute flamme ou étincelle.
- ⊘ Ne pas manoeuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- ⊘ Ne pas utiliser d'appareils électriques: (ascenseurs, électro-ménagers...)
- ⊘ Ne pas fumer.
- ⊘ Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz.

© Simulux

25 635

Substances et préparations dangereuses

Symboles apposées sur les étiquettes

 E Explosif	 F Inflammable
 T Toxic	 O Combustible
 Xn Nocif	 C Corrosif
 Xi Irritant	 N Nocif pour l'environnement

© Simulux

25 621



L'affichage obligatoire selon le nouveau Code du Travail 2008

(mm)
400x600

Consignes

INFORMATION DU SALARIE: Affichage Obligatoire - Code du Travail

Mise à jour suite à la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations (JORF n°123 du 28/05/2008)

Contacts: adresses et téléphones

! Inspection du travail (Art D. 4711-1) !

Nom de l'inspecteur: _____ ☎

Adresse: _____

Horaires: _____

+ Médecine du travail (Art D. 4711-1) +

Nom du médecin: _____ ☎

Adresse: _____

Horaires: _____

📞 Services d'urgence (Art D. 4711-1) 📞

Pompiers 18 ou	Discrimination 08 1000 5000
Police/Gendarmerie 17 ou	Centre Anti-poison
SAMU 15 ou	Toutes urgences 112 ou

Consignes en cas d'incendie (Art R. 4227-25 et suivantes)

Emplacement de la consigne détaillée:
En cas d'évacuation, gardez votre calme et n'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges

Emplacement des issues de secours: _____

Emplacement des extincteurs: _____ **Responsable à prévenir:** _____

Convention(s) collective(s) applicable(s) (Art R. 3252-3)

Intitulé: _____

Lieu de consultation: _____

Horaires de travail (Art L. 3171-1)

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

Dérogations aux horaires de travail

Permanentés: _____

Occasionnelles: _____

Repos hebdomadaire

Lorsque le repos n'est pas donné collectivement, un registre spécial doit mentionner les noms des salariés soumis à un régime particulier de repos et indiquer ce régime. Ce registre peut être remplacé par des tableaux affichés auprès des horaires de travail (Art L. 3172-1)

Ordre des départs en congé (Art D. 3141-6)

Voir affichage séparé

Comité hygiène sécurité conditions de travail (Art R. 4613-8)

Liste des membres du C.H.S.C.T.: voir affichage séparé.

Règlement intérieur (Art R. 1321-1)

Lieu d'affichage: _____

Lutte contre les discriminations

Art. L. 1142-6 du Code du travail - Modifié par la Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 (art.6): Le texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal est affiché dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux, ou à la porte des locaux où se fait l'embauche.

Article 225-1 du Code pénal: Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patrimoine, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales à raison de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de l'apparence physique, du patronyme, de l'état de santé, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

Article 225-2 du Code pénal: La discrimination définie à l'article 225-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende lorsqu'elle consiste:

- 1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service;
- 2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque;
- 3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne;
- 4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1;
- 5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1;
- 6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stades visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 Euros d'amende.

Article 225-3 du Code pénal - Modifié par la Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 (art.7): Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables:

- 1° Aux discriminations fondées sur l'état de santé, lorsqu'elles consistent en des opérations ayant pour objet la prévention et la couverture du risque décès, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité. Toutefois, ces discriminations sont punies des peines prévues à l'article précédent lorsqu'elles se fondent sur la prise en compte de tests génétiques prédictifs ayant pour objet une maladie qui n'est pas encore déclarée ou une prédisposition génétique à une maladie;
- 2° Aux discriminations fondées sur l'état de santé ou le handicap, lorsqu'elles consistent en un refus d'embauche ou un licenciement fondé sur l'inaptitude médicalement constatée soit dans le cadre du titre IV du livre II du code du travail, soit dans le cadre des lois portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique;
- 3° Aux discriminations fondées, en matière d'embauche, sur le sexe, l'âge ou l'apparence physique, lorsqu'un tel motif constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée;
- 4° Aux discriminations fondées, en matière d'accès aux biens et services, sur le sexe lorsque cette discrimination est justifiée par la protection des victimes de violences à caractère sexuel, des considérations liées au respect de la vie privée et de la dignité, la promotion de l'égalité des sexes ou des intérêts des hommes ou des femmes, la liberté d'association ou l'organisation d'activités sportives;
- 5° Aux refus d'embauche fondés sur la nationalité lorsqu'ils résultent de l'application des dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

Article 225-3-1 du Code pénal: Les délits prévus par la présente section sont constitués même s'ils sont commis à l'encontre d'une ou plusieurs personnes ayant sollicité l'un des biens, actes, services ou contrats mentionnés à l'article 225-2 dans le but de démontrer l'existence du comportement discriminatoire, dès lors que la preuve de ce comportement est établie.

Article 225-4 du Code pénal: Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies à l'article 225-2. Les peines encourues par les personnes morales sont:

- 1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-59;
- 2° Les peines mentionnées au 2°, 3°, 4° 5°, 8° et 9° de l'article 131-39.

L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise.

Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes

Article L. 3221-1 du Code du travail: Les dispositions des articles L. 3221-2 à L. 3221-7 sont applicables, outre aux employeurs et salariés mentionnés à l'article L. 3221-1, à ceux non régis par le code du travail et, notamment, aux agents de droit public.

Article L. 3221-2 du Code du travail: Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Article L. 3221-3 du Code du travail: Constitue une rémunération au sens du présent chapitre, le salaire ou traitement ordinaire de base ou minimum et tous les autres avantages et accessoires payés, directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au salarié en raison de l'emploi de ce dernier.

Article L. 3221-4 du Code du travail: Sont considérés comme ayant une valeur égale, les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse.

Article 3221-5 du Code du travail: Les disparités de rémunération entre les établissements d'une même entreprise ne peuvent pas, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, être fondées sur l'appartenance des salariés à ces établissements à l'un ou l'autre sexe.

Article 3221-6 du Code du travail: Les différents éléments composant la rémunération sont établis selon des normes identiques pour les femmes et pour les hommes. Les catégories et les critères de classification et de promotion professionnelle ainsi que toutes les autres bases de calcul de la rémunération, notamment les modes d'évaluation des emplois, doivent être communs aux salariés des deux sexes.

Article 3221-7 du Code du travail: Est nulle de plein droit toute disposition figurant notamment dans un contrat de travail, une convention ou accord collectif de travail, un accord de salaires, un règlement ou barème de salaires résultant d'une décision d'un employeur ou d'un groupement d'employeurs et qui, contrairement aux articles L. 3221-2 à L. 3221-6, comporte, pour un ou des salariés de l'un des deux sexes, une rémunération inférieure à celle de salariés de l'autre sexe pour un même travail ou un travail de valeur égale. La rémunération plus élevée dont bénéficient ces derniers salariés est substituée de plein droit à celle qui comportait la disposition entachée de nullité.

Article R. 3221-2 du Code du travail: Dans les établissements où travaillent des femmes, les textes des articles L. 3221-1 à L. 3221-7 sont affichés à une place convenable aisément accessible dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte où se fait l'embauche. Il en est de même pour les dispositions réglementaires pris pour l'application de ces articles.

Sinalux®

25 581

53



Signalisation pour parcs de stationnement

(mm)
300x200
400x300
600x400

Parkings

P CONSIGNES PARC DE STATIONNEMENT

<div style="background-color: #D9534F; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">En cas d'incendie</div> <p style="font-size: small;">Repérez l'emplacement des équipements de lutte contre l'incendie</p> <p style="font-size: x-small;">Odeur ou fumée suspecte:</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévenez immédiatement le gardien ou _____ Déclenchez l'alarme ou _____ Téléphonnez le 18 ou le 112 ou le _____ Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque 	<div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">Pour votre sécurité</div> <p style="font-size: x-small;">Vous devez toujours garer votre véhicule dans un emplacement délimité !</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne vous gariez jamais devant les voies de secours ni devant les poteaux ou les bouches d'incendie Interdiction aux véhicules GPL non munis de soupape Interdiction de constituer des dépôts de matières combustibles ou de produits inflammables à l'intérieur du parking Interdiction d'ajouter du carburant dans les réservoirs des véhicules Interdiction d'avoir des matières dangereuses facilement inflammables ou explosives dans les véhicules Flammes nues interdites et défense de fumer Interdiction d'encombrer les dégagements et les voies de circulation 	<div style="background-color: #70AD47; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">Evacuation</div> <p style="font-size: x-small;">Reconnaissez les sorties à utiliser en cas d'urgence ainsi que les cheminements d'évacuation</p> <ul style="list-style-type: none"> Dirigez vous vers les sorties les plus proches En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez vous, l'air frais est près du sol N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges Ne jamais revenir en arrière vers votre véhicule sans y avoir été autorisé par les sapeurs pompiers
<div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">Consignes particulières</div> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>		
<div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">Téléphones utiles</div>		
Police / Gendarmerie _____	Pompiers: _____	Hopital: _____
SAMU: _____		

25 701

Interdiction d'accès aux véhicules GPL non munis de soupape
 Prohibited for LPG cars without safety valve

25 711

Sortie de secours
 Défense de stationner

25 712

Sortie de véhicules

25 713

25 721

25 722

25 723

25 724

25 725

25 726

25 727

(mm)
200x200
300x300
400x400



Parkings

(mm)
200x200
300x300
400x400
600x600



25 741



25 742



25 743



25 744



25 745



25 746



25 747



25 748



25 749



25 750



25 751



25 752



25 753



25 754



25 755



25 756



25 757



25 758



25 759



25 760



25 761



25 762



25 763



25 764



25 765



25 766



25 767



25 768



25 769



25 770



25 771



25 772



25 773



25 774



Bandes photoluminescentes pour la signalisation de zones dangereuses ou saillantes

Recommandées pour des zones de circulation de personnes, spécialement pour la signalisation de machines, piliers, bordures, objets fixes à hauteur basse, marches, zones ou pièces saillantes, zones dangereuses, etc....



N°	Désignation	Dimensions
25 801	Bande noire gauche	600x100
25 802	Bande noire droite	600x100
25 803	Bande noire unique pour coins	600x100x100
25 804	Bande rouge gauche	600x100
25 805	Bande rouge droite	600x100
25 806	Bande rouge unique pour coins	600x100x100

25 801 25 802 25 803 25 804 25 805 25 806

...pour la signalisation d'obstacles et d'endroits dangereux

Marquage de sécurité signalant les emplacements à risque (NF X 08-003-1)



25 821

Marquage de sécurité signalant une interdiction ou l'emplacement d'un moyen de lutte contre l'incendie (NF X 08-003-1)



25 822

Marquage de sécurité signalant des conditions de sécurité (NF X 08-003-1)



25 823

Marquage pour indiquer des actions obligatoires (par exemple réservé aux handicapés)



25 824

Bande photoluminescente pour mettre en évidence les équipements de sécurité et pour aider à les repérer en illuminant leurs emplacements



25 825



(mm)
1200x35
1200x57
1200x83

Bandes auto-adhésives réfléchissantes pour la signalisation d'obstacles



25 841

25 842

(mm)
680x50
680x100
680x150
680x200

Dans les zones de circulation de voitures, pour signaler les obstacles (piliers, bordures, coins, parois, etc...) et pour faire la délimitation des voies de circulation et des zones de stationnement.

La connaissance des dangers réduit les risques d'accidents

Signaux selon les principes de la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm) 100x100[*] 300x300
150x150 400x400
200x200 600x600



26 001



26 002



26 003

[*]



26 004



26 005



26 006



26 007



26 008



26 009



26 010

[*]

Signaux avec textes selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003:2006

(mm)
150x200
200x300
300x400



26 051



26 052



26 053



26 054



26 055



26 056



26 057



26 058



26 059



26 060



26 061



26 062



26 063



26 064

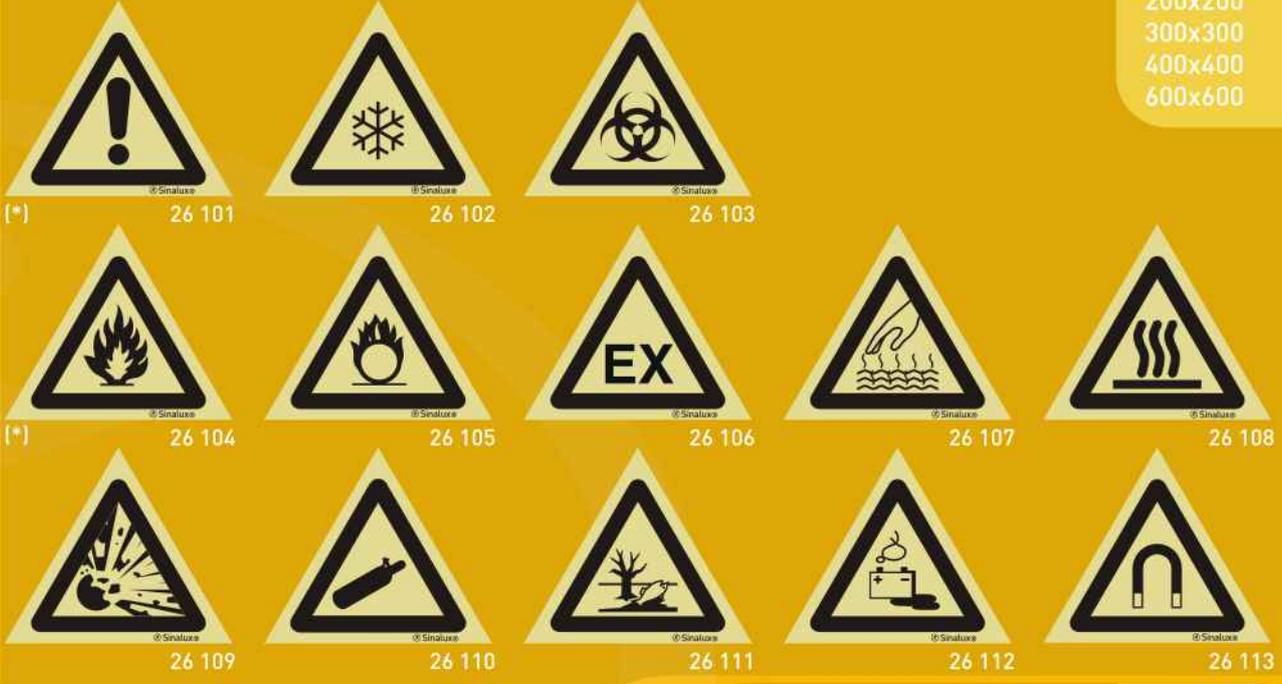


26 065



Signaux selon les principes de la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)
100x100(*)
200x200
300x300
400x400
600x600



Signaux avec textes selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm)
150x200
200x300
300x400



[*] également disponible dans cette taille

Signaux selon les principes de la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400
600x600



Signaux avec textes selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm)
150x200
200x300
300x400





Certains comportements de caractère obligatoire doivent aussi être signalés

Signaux selon la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm) 300x300
150x150 400x400
200x200 600x600



26 401



26 402



26 403



26 404



26 405



26 406



26 407



26 408



26 409



26 410



26 411



26 412



26 413



26 414



26 415

Signaux avec textes selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm) 150x200
200x300
300x400



Lavage des mains obligatoire

26 451



Mise à la terre obligatoire

26 452



Passage obligatoire pour piétons

26 453



Obligation de prendre connaissance du mode opératoire

26 454



Port obligatoire des chaussures de sécurité

26 455



Chaussures de sécurité obligatoires

26 456



Port obligatoire de chaussons d'hygiène

26 457



Protection obligatoire des mains

26 458



Obligatoire maintenir la porte fermée

26 459



Obligatoire tenir les chiens en laisse

26 460



Port obligatoire d'un vêtement à forte visibilité

26 461

Un symbole d'obligation doit être associé à un message de comportement obligatoire

Signaux selon la
Directive Européenne 92/58/CEE

(mm) 300x300
150x150 400x400
200x200 600x600



26 501



26 502



26 503



26 504



26 505



26 506



26 507



26 508



26 509



26 510



26 511



26 512



26 513



26 514



26 515

Signaux avec textes selon les
normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm) 150x200
200x300
300x400



Protection
obligatoire de la tête

26 551



Bonnet de protection
obligatoire

26 552



Protection
obligatoire de la vue

26 553



Protection
obligatoire de l'ouïe

26 554



Protection obligatoire
des voies respiratoires

26 555



Masque léger de
sécurité obligatoire

26 556



Protection
obligatoire du visage

26 557



Port obligatoire de
masque de protection
pour la soudure

26 558



Protection individuelle
obligatoire contre
les chutes

26 559



Protection obligatoire
du corps

26 560



Tablier de protection
obligatoire

26 561



Zone fumeur

26 562



Zone fumeur

26 563



Signaux selon la
Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)
100x100[*]
150x150
200x200
300x300
400x400
600x600



26 701



[*] 26 702



26 703



26 704



26 705



26 706



26 707



26 708



26 709



consultez la page 69
pour les signaux
panoramiques

Signaux avec textes selon les
normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm)
100x150[*]
150x200
200x300
300x400



Flammes nues
interdites
Défense de fumer

26 751



Défense
de fumer

26 752



Zone non
fumeurs

26 754



Défense d'éteindre
avec de l'eau

26 756



Accès interdit
à toute personne
étrangère au service

26 757



Accès interdit
aux personnes
non autorisées

26 758



Entrée interdite

26 759



Sans issue

[*] 26 760



Sans issue
No exit | Kein Ausgang

26 761



Sans issue
Interdit au public

26 762



Ne pas
encombrer

26 763



Accès interdit aux
personnes munies
d'implants métalliques

26 764



Accès interdit aux porteurs
d'un stimulateur cardiaque

26 765



Articles métalliques
ou montres interdites

26 766



Interdiction
de charger

26 767

[*] également disponible dans cette taille

Signaux selon la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400
600x600

Interdictions



© Sinaluxe
26 801



© Sinaluxe
26 802



© Sinaluxe
26 803



© Sinaluxe
26 804



© Sinaluxe
26 805



© Sinaluxe
26 806



© Sinaluxe
26 807



© Sinaluxe
26 808



© Sinaluxe
26 809



© Sinaluxe
26 810



© Sinaluxe
26 811

Signaux avec textes selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006

(mm)
100x150(*)
150x200
200x300
300x400



Eau non potable

© Sinaluxe
26 851



Utilisation du portable interdite

© Sinaluxe
26 852



Interdit aux véhicules de manutention

© Sinaluxe
26 853



Interdit aux piétons

© Sinaluxe
26 854



Ne pas toucher

© Sinaluxe
26 855



Interdiction de pousser

© Sinaluxe
26 856



Ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'incendie

(*) © Sinaluxe
26 857



Ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'incendie
Do not use the lift in case of fire

© Sinaluxe
26 858



Ne pas utiliser l'ascenseur en cas d'incendie
Nicht die Aufzüge benutzen bei Brand

© Sinaluxe
26 859



Ne pas encombrer:

dessert une sortie de secours provenant de l'autre côté!

© Sinaluxe
26 901



Défense de rentrer sans motif de service

© Sinaluxe
26 902



Défense de fumer

Décret 2006-1198 du 18 novembre 2006

© Sinaluxe
26 903

(mm)
300x100
400x150
600x200



© Sinaluxe
26 860

(mm)
75x300

Signal de sécurité pour les stations-service

Signalisation pour locaux industriels

Signaux pour application sur les machines

Signalisation photoluminescente auto-adhésive pour l'identification des risques et des procédures de sécurité relatives à chaque équipement



Danger

(mm)
60x60



Obligation

(mm)
60x60



Interdiction

(mm)
60x60



Signaux d'information

(mm)
 100x100(*)
 150x150
 200x200
 300x300
 400x400





27 334



27 335



27 336

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400



27 337



27 338



27 339



27 340



27 341



27 342



27 343



27 344



27 345



27 346

Signaux pour sanitaires



27 401



27 402

(mm)
75x150
100x200
150x300
200x400
300x600



27 411



27 412



27 413

(mm)
200x100
300x150
400x200(*)
600x300(*)



(*) 27 414



(*) 27 415



(*) 27 416



(*) 27 417



(*) 27 418



(*) 27 419



(*) 27 420



(*) 27 421



(*) 27 422



(*) 27 423



(*) 27 424



(*) 27 425

(*) également disponible dans cette taille

Textes d'information divers

Information



27 451



27 452

(mm)
200x100
300x150



27 472



27 453



27 454



27 455



27 456



27 457



27 458



27 459



27 460



27 461



27 462



27 463



27 464



27 465



27 466



27 467



27 468



27 469



27 470



27 471



27 501



27 502



27 503

(mm)
200x100
300x150
400x200(*)
600x300(*)



27 504



27 505



27 506



27 507



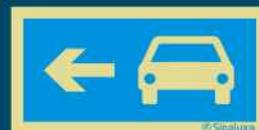
27 508



27 509



27 510



27 511

Chiffres en bleu

(mm) 75x150 150x300
100x200 200x400



27 550



27 551



27 552



27 553



27 554



27 555



27 556



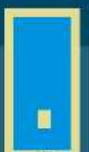
27 557



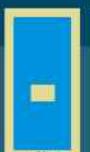
27 558



27 559



27 560



27 561



27 562



27 563

Le signal panoramique offre la meilleure visibilité



Information

(mm)
100x100



27 600



27 601



27 602

(mm)
100x100
150x150
200x200
300x300



27 651



27 652



27 653

(mm)
100x200
150x300



27 701

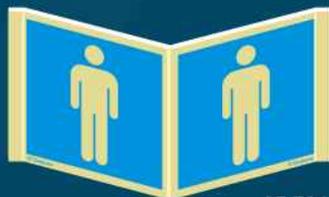


27 702

(mm) 100x100 200x200
150x150 300x300



27 703



27 704



27 705

Conformes au décret 2006-1386
du 15 novembre 2006

(mm)
150x200
200x300
300x400



26 768



27 580



Fumeurs

Sinalux®-RL Signalisation Réflectoluminescente

Dans bien des situations, la circulation de véhicules et de piétons a lieu en simultané et dans un même espace – parcs de stationnement, entrepôts, mines, etc. – et cela suppose que l'information contenue dans la signalisation puisse être perçue par les deux protagonistes et dans différents cas de figure :

- Conducteurs de véhicules et piétons
- Situations de conduite feux allumés et circulation de piétons en l'absence de lumière

La signalisation réflectoluminescente  Sinalux®-RL est un produit innovateur au niveau mondial, dont la particularité est de réunir deux principes de signalisation : la signalisation rétro-réfléchissante et la signalisation photoluminescente .

Ce système de signalisation a une double fonctionnalité :

- Sous l'incidence de la lumière externe (feux de véhicules), il répond comme un produit rétro-réfléchissant, c'est à dire que la lumière incidente est renvoyée dans la direction d'où elle provient, permettant une visualisation totale de l'objet (caractéristique déjà utilisée dans la signalisation routière) ;
- En l'absence totale de lumière, il fonctionne comme un produit photoluminescent : ayant absorbé le rayon lumineux lors de son exposition à la lumière ambiante (ou à celle des véhicules) et en cas de noir total, les signaux resteront visibles pendant une période supérieure à 340 minutes, valeur minimale fixée par les normes.

 Sinalux®-RL est produit avec la génération de pigments LLL (Lignes de liaison photoluminescentes), spécialement conçus pour des situations où la lumière ambiante est très faible.

Cette signalisation innovatrice permet de garantir une réelle réduction des risques et la meilleure signalisation qui soit dans des situations distinctes.



Effet rétro-réfléchissant



Sécurité rétro-réfléchissante pour les véhicules

Effet photoluminescent



Sécurité photoluminescente pour les piétons



Signalisation pour l'identification des voies d'évacuation et des équipements de secours



28 401



28 402

[mm]
300x150
400x200



28 403



28 404



28 405



28 406



28 407



28 408



28 409



28 410



28 411



28 412



28 413



28 414



28 415

[mm]
200x200
300x300
400x400



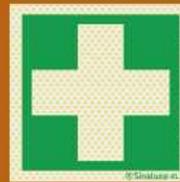
28 416



28 417



28 418



28 419



28 420



28 421



28 422



28 423



28 424



28 425



28 426



28 427



28 428



28 429



28 430

Signaux d'évacuation pour piliers



28 431



28 432

[mm]
300x400
400x600

Signaux d'équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie

(mm)
200x200
300x300
400x400



28 433



28 434



28 435



28 436



28 437



28 438



28 439



28 440



28 441



28 442



28 443



28 444



28 445



28 446



28 447



28 448



28 449



28 450

Letres et chiffres pour la numérotation des portes de secours et autres équipements

(mm)
150x300



28 46A



28 46B



28 46C



28 46D



28 46E



28 46F



28 46G



28 46G



28 46Z



28 460



28 461



28 462



28 463



28 464



28 465



28 466



28 467



28 468



28 469



Signaux de danger

(mm)
300x300



28 471

Signaux d'interdiction

(mm)
200x200
300x300
400x400



28 472



28 473



28 474

(mm)
300x200



28 475

(mm)
200x200
300x300
400x400



28 476



28 477

Bandes pour la signalisation de zones dangereuses

(mm)
600x60
600x100



28 478 28 479



28 480 28 481

Bandes pour la délimitation d'obstacles

(mm)
1200x60
1200x100



28 482



28 483



28 484



28 485

Signaux pour parcs de stationnement

(mm)
200x200
300x300
400x400



28 486



28 487



28 488



28 489



28 490



28 491



28 492



28 493



28 494



28 495



28 496



28 497



28 498



28 499



28 500



28 501



28 502



28 503



28 504



28 505



28 506



28 507



28 508



28 509



28 510



28 511



Signaux pour les places de stationnement réservées aux personnes prioritaires

(mm)
600x200
900x300



28 512

Signaux divers pour parcs de stationnement

(mm)
300x300
400x400
600x600



28 513



28 514



28 515



28 516



28 517



28 518



28 519



28 520



28 521



28 522



28 523

Signalisation des sorties de secours pour tunnels selon la Directive Européenne 92/58/CEE

Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.

(mm)
300x300



28 524



28 526



28 527



28 525



28 528



28 529

(mm)
600x300

Signalisation de cheminement d'évacuation

(mm)
800x300

Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre. Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



28 531



28 549



28 551



28 569



Signalisation des sorties de secours pour tunnels selon la norme NF X08-003-3:2006

Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.

(mm)
300x300



28 571



28 572



28 573



28 575



28 574



28 576

(mm)
600x300

Signalisation de cheminement d'évacuation

(mm)
800x300

Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.

Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



28 601



28 619



28 621



28 639

Signalisation spécifique pour tunnels



28 640

(mm)
300x300
400x400



28 641

(mm)
300x400

Signalisation pour les postes de secours



28 642



28 643



28 644



28 645



28 646



28 647



28 648



28 649



28 650



28 651



28 652

(mm)
300x100



Propriétés rétro réfléchissantes:

La toile rétro réfléchissante utilisée dans les produits  **Sinalux®-RL** respecte les valeurs de coefficient de rétro réflexion spécifiées dans la norme européenne EN 12899-1:2001 pour la signalisation verticale.

Considérant un angle d'observation de 20' (0.33°) et un angle d'entrée de +5°, les valeurs du coefficient de rétro réflexion sont les suivantes :

Toile rétro réfléchissante de couleur blanche	Coefficient de rétro réflexion $\left(\frac{\text{cd}}{\text{lux.m}^2} \right)$
EN 12899-1:2001	50
 Sinalux®-RL	60

Propriétés photoluminescentes

Les produits  **Sinalux®-RL** respectent la norme internationale ISO 16069:2004. En situation d'excitation avec une source lumineuse de 1000 lux durant 5 minutes, et en situation d'excitation avec une lumière ambiante de seulement 25 lux pendant 15 minutes, ils présentent les propriétés photoluminescentes suivantes :

Temps après la fin de l'excitation	Intensité lumineuse (mcd/m ²)		Autonomie Intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m ²
	10 minutes	60 minutes	
ISO 16069:2004	20	2,8	340
 Sinalux®-RL	57 ⁽¹⁾	7 ⁽¹⁾	845 ⁽¹⁾
	28 ⁽²⁾	3,6 ⁽²⁾	460 ⁽²⁾
	20 ⁽³⁾	2,9 ⁽³⁾	380 ⁽³⁾

(1) Valeurs obtenues en essai, avec une excitation de 1000 lux durant 5 minutes avec une lampe xénon, conformément à la norme NF X8-050-1:2003 et DIN 67510-1:2002.

(2) Valeurs obtenues en essai, avec une excitation de 25 lux durant 15 minutes avec une lampe fluo blanc 6500K - effet lumière du jour, conformément à la norme ISO 16069:2004.

(3) Valeurs obtenues en essai, avec une excitation de 25 lux durant 15 minutes avec une lampe 4000 K - lumière blanche, conformément aux normes ISO 16069:2004 et NF X08-050-2:2008.

Signalisation photoluminescente en aluminium pour tunnels

Les accidents qui surviennent dans les tunnels, tout particulièrement les incendies, peuvent avoir des conséquences dramatiques et se révéler extrêmement coûteux en terme de vies humaines. Ce risque augmente d'une manière significative s'il y a un manque d'informations continues et sans ambiguïtés concernant les cheminements d'évacuation, les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, les refuges de sécurité, etc...

En cas d'incident ou d'accident les premières dix à quinze minutes sont cruciales pour le sauvetage des personnes et la limitation des dégâts.

La signalisation de sécurité photoluminescente Sinalux®-AL pour les tunnels fournit une réduction effective des risques par la communication d'instructions claires et sans ambiguïté et des directions de cheminement de sauvetage.

La signalisation de sécurité photoluminescente Sinalux®-AL pour les tunnels est produite sur un support en aluminium garantissant les meilleures performances dans des environnements extrêmes.

Signaux d'évacuation

Signaux qui indiquent la distance vers les deux sorties de secours les plus proches dans les deux directions (gauche et droite). Ces signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



Sortie de secours 25 mètres à gauche, 475 mètres à droite.



Sortie de secours 50 mètres à gauche, 450 mètres à droite.



Un autre mode d'installation est de superposer les signaux en hauteur avec en haut le signal informant la sortie de secours la plus proche.

Sorties de secours

La distance maximale entre deux sorties de secours est de 500 mètres; ces sorties peuvent amener à un autre cheminement ou à un point de refuge.



Les portes des sorties de secours doivent être numérotées

Garages

Les garages doivent être éloignés d'un maximum de 1000 mètres. Chaque garage est équipé d'un poste de secours comprenant un téléphone de secours et deux extincteurs.

Postes de secours

Les postes de secours doivent être équipés d'au moins un téléphone d'appel d'urgence et de deux extincteurs. Dans les postes de secours qui sont séparés du tunnel par une porte, des signaux rédigés dans les langues appropriées doivent informer que ce poste de secours n'assure pas de protection en cas d'incendie.

Signalisation des équipements de lutte contre l'incendie



Les équipements de lutte contre l'incendie doivent être installés tous les 150 mètres





Signalisation des sorties de secours pour tunnels selon la Directive Européenne 92/58/CEE

Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.

(mm)
300x300



28 001



28 002



28 011



28 013



28 012



28 014

(mm)
600x300

Signalisation de cheminement d'évacuation

(mm)
800x300

Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.

Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



28 021



28 039



28 041



28 059

Signalisation des sorties de secours pour tunnels selon la norme NF X08-003-3:2006

Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.

(mm)
300x300



28 101



28 102



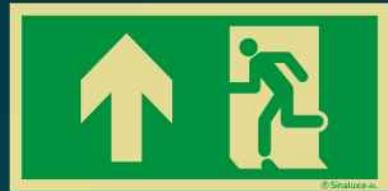
28 111



28 113



28 112



28 114

(mm)
600x300

Signalisation de cheminement d'évacuation

(mm)
800x300

Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.

Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



28 121



28 139



28 141



28 159



Signalisation et localisation des équipements de secours

(mm)
300x300
400x400



28 201



28 202



28 203



28 204



28 205



28 206



28 207



28 208



28 209



28 210



28 211



28 212



28 213



28 214



28 215



28 216

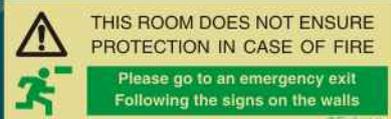
Signalisation pour les postes de secours

(mm)
300x100

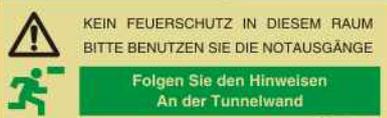
Dans les postes de secours qui sont séparés du tunnel par une porte, des signaux rédigés dans les langues appropriées doivent informer que ce poste de secours n'assure pas de protection en cas d'incendie.



28 251



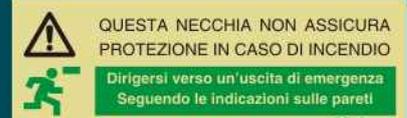
28 252



28 253



28 254



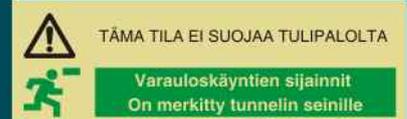
28 255



28 256



28 257



28 258



28 259



28 260



28 261

Signalisation et localisation des équipements d'alerte de lutte contre l'incendie.

(mm)
300x300
400x400

Sinalux®-AL



28 271



28 272



28 273



28 274



28 275



28 276



28 277



28 278



28 279



28 280



28 281



28 282



28 283



28 284



28 285



28 286

300x400



28 301

300x300



28 305

(mm)
300x300
400x400



28 315

(mm)
300x400



28 321

(mm)
300x200

S.O.S.

28 311

(mm)
150x300



28 350



28 351



28 352



28 353



28 354



28 355



28 356



28 357



28 358



28 359



Signaux de très grandes dimensions pour les sorties de secours des tunnels

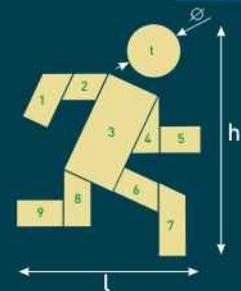
En cas d'accident dans un tunnel, son évacuation rapide devra être assurée.

L'installation de signaux de très grandes dimensions auprès des sorties de secours permettra que celles-ci soient plus facilement identifiables et d'éviter les situations de panique.

Ces signaux, de la famille  Sinalux®-AL garantissent une évacuation rapide et contribuent sans aucun doute à l'augmentation des conditions d'autoprotection des personnes.



(mm) Ø 300
Ø 400
Ø 600

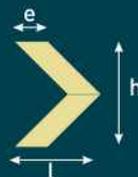


	t	l	h
Ø300	300	1010	1320
Ø400	400	1350	1765
Ø600	600	2020	2640

Signal fourni en 10 morceaux (disponible en 3 tailles selon le diamètre de la tête).



(mm) 83
118
149



	e	l	h
83	83	310	390
118	118	500	680
149	149	740	1024

Signal fourni en 2 bandes (disponible en 3 tailles selon le diamètre de la tête).



Pour chacun des signaux de très grandes dimensions, on recommande l'installation de flèches de dimensions proportionnelles.

Par exemple, avec le signal de diamètre 300mm on devra installer les flèches de profil de 83mm.

Les signaux de très grandes dimensions peuvent aussi être utilisés avec des flèches de tailles différentes.

Directive 2004/54/CE du Parlement et du Conseil Européen

concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen (Arrêté du 9 novembre 2007 fixant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 mètres du réseau transeuropéen)

Suite aux conclusions dans le Livre Blanc de la Commission des communautés européennes du 12 septembre 2001 intitulé "La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix", le groupe spécial multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies a fait son rapport final le 10 décembre 2001.

Ayant comme objectifs de prévenir les accidents et les incendies dans les tunnels et de limiter leurs conséquences, les experts se prononcent, en premier lieu, pour limiter les conséquences, de "réunir toutes les conditions préalables pour que les personnes directement impliquées assurent leur propre sauvetage".

C'est en vue de cette conclusion majeure qu'apparaît l'importance primordiale d'une signalisation de sécurité correcte dans les tunnels.

Ainsi, pour prévenir les accidents dans les tunnels et de leurs répercussions, le Parlement et le Conseil Européen ont approuvé la Directive Européenne 2004/54/CE en date du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen.

Ⓢ Sinalux®-AL

Les types de signaux en fonction de leur application

Les signaux peuvent être:

De type 1: une face pour une pose collée ou vissée sur les parois

De type 2: deux faces sur un support adapté pour une pose perpendiculaire aux parois

Accessoires pour les signaux de type 2



Caractéristiques techniques

Signal très robuste en aluminium d'une épaisseur de 2 mm.

Des caractéristiques photoluminescentes spécialement développées pour des environnements avec une faible luminosité: les puissantes caractéristiques photoluminescentes du Ⓢ Sinalux®-AL sont obtenues avec une excitation de seulement 25 lux pendant 15 minutes.

Impression: par sérigraphie, avec des couleurs mates, de haute qualité et résistantes aux rayons UV, garanties 5 ans.

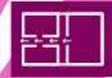
Surface: antistatique et facile à nettoyer

Caractéristiques chimiques: non-radioactif, sans-phosphore, sans plomb.

Caractéristiques de luminosité: prenant en compte une excitation de 25 lux, pendant 15 minutes, avec une lampe fluo blanc (tube) 4000K

Intensité lumineuse (mcd/m ²)			Autonomie
Temps après la fin de l'excitation	10 minutes	60 minutes	Intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m ²
ISO 16069:2004	20	2,8	340 minutes
NF X08-050-2:2008	30	7	—
Ⓢ Sinalux®-AL	80	10	1000 minutes

En plus de respecter ces valeurs, ces signaux doivent également respecter les valeurs données en page 2 (avec un essai de 1000 lux pendant 5 minutes)



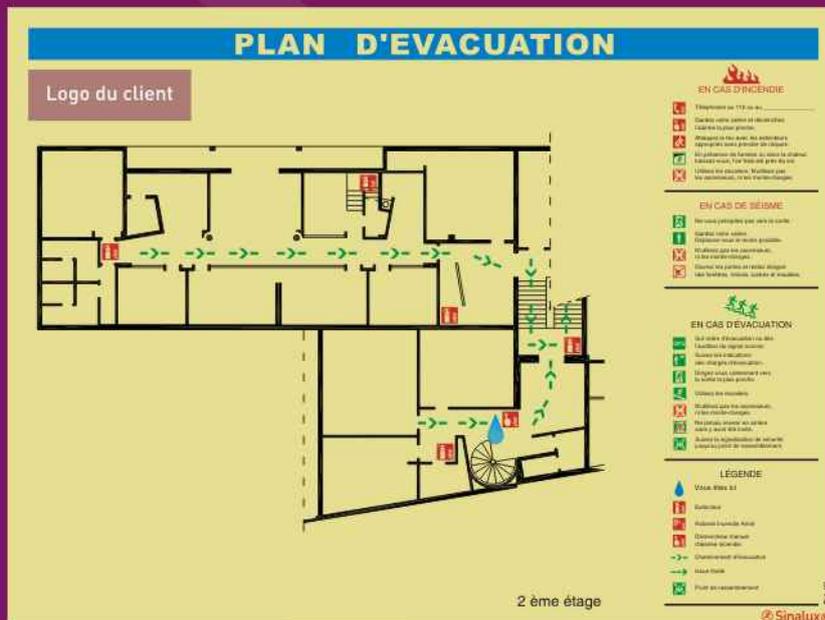
Plan d'évacuation

Réalisé avec les pictogrammes de la norme NF X08-003-3:2006 (Disponible également selon la norme NFS 60-303:1987).

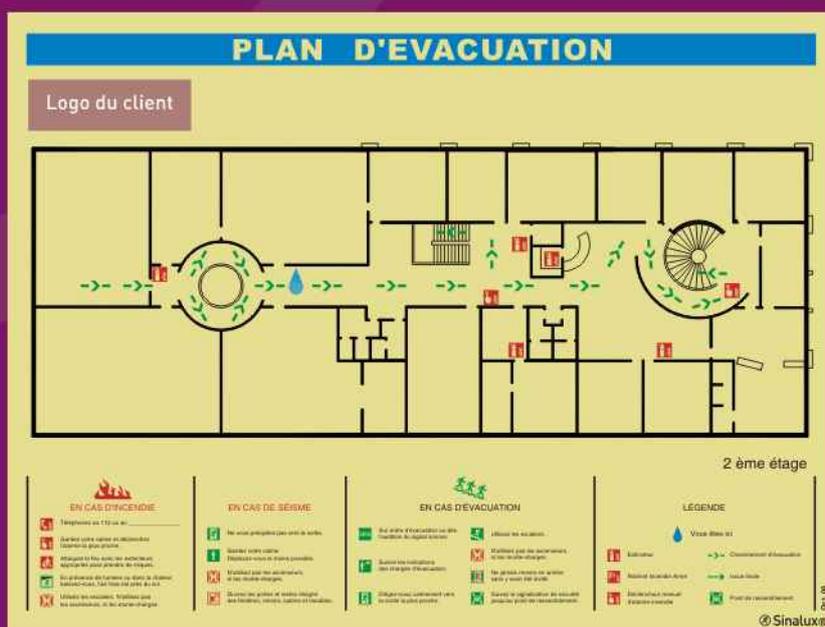
Les plans d'évacuation font partie de la signalisation de sécurité (NF X08-050-2:2008).
Plans d'évacuation pour usines, PME, hôtels, écoles, centres commerciaux, hôpitaux...

(mm)
400x300
600x400
900x600

Plans



PV



PH

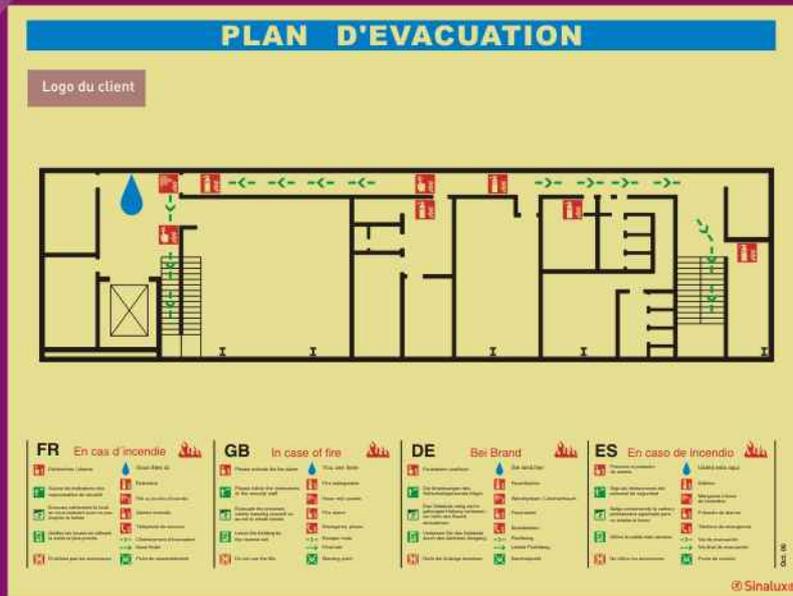
Plan d'évacuation avec consigne en quatre langues

(mm)
400x300
600x400
900x600

Plans



PV



PH

Plan de chambre avec consigne en quatre langues: hôtels, maisons de soins...

(mm)
200x300



PC

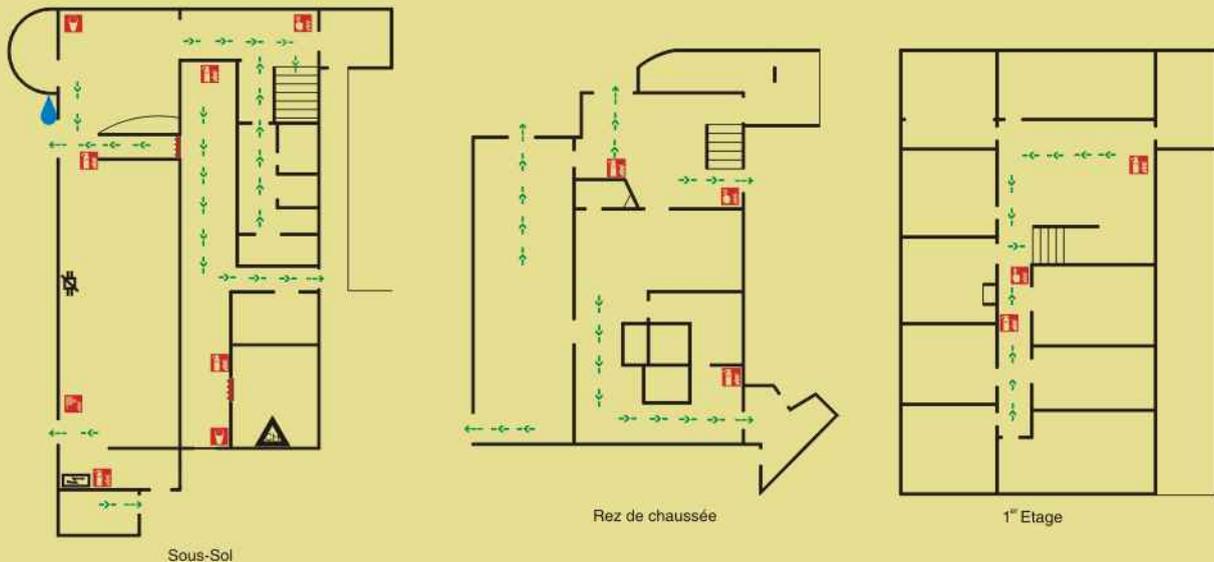
Plan d'intervention

(mm)
600x400
900x600

Réalisé avec les pictogrammes de la norme NF X08-003-3:2006
(Disponible également selon la norme NFS 60-303:1987).

Les plans d'évacuation font partie de la signalisation de sécurité (NF X08-050-2:2008).

PLAN D'INTERVENTION



LEGENDE POMPIERS:

- | | |
|--|--|
|  Vous êtes ici |  Bat à sable |
|  Cheminement d'évacuation |  Armoire électrique |
|  Issue finale |  Barrage gaz |
|  Extincteur |  Porte coupe feu |
|  Robinet incendie armé |  Chaudière |
|  Déclencheur manuel d'alarme incendie | |

 015 111 111

PI

La colle Sinalux®

La colle  Sinalux® est la meilleure solution pour la fixation des signaux

La colle  Sinalux® a été développée pour une meilleure adhérence sur tous types de surfaces (ciment, plâtre, bois, verre, carreaux, etc...) et pour tous les types de signaux et de dimensions.

La colle  Sinalux® est hautement consistante et permet une excellente adhésion.

Un temps de séchage rapide garanti; possibilité d'utilisation sur surfaces irrégulières.

Ref.: ADHE

3 boîtes de 12 tubes



Colle

Cadre législatif et normatif

Directive Européenne 92/58/CEE: pourquoi une signalisation de sécurité et de santé?

En 1992 avec la mise en place de la libre circulation des travailleurs en Europe, l'harmonisation de leur sécurité devient une préoccupation. Un grand nombre de Directives sont alors approuvées pour assurer la sécurité des travailleurs dans l'espace économique européen, celles-ci instaurant un minimum obligatoire dans tous les Etats membres.

Cette volonté de sécurité se traduit aussi, pour prévenir et pour protéger, par une signalisation de santé et de sécurité homogène et cohérente, à l'intérieur de l'espace économique européen:

- « considérant que certains risques ne font pas l'objet d'une signalisation appropriée ; qu'il y a donc lieu d'introduire de nouveaux modes de signalisation en vue de permettre aux employeurs et aux travailleurs d'identifier et d'éviter les risques pour la sécurité et / ou la santé au travail, »
- « considérant qu'une signalisation de sécurité et / ou de santé doit exister lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par les moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail ; »
- « considérant que les nombreuses différences qui existent actuellement en matière de signalisation de sécurité et / ou de santé entre les États membres constituent des facteurs d'insécurité qui peuvent s'accroître du fait de la libre circulation des travailleurs... »
- « considérant que l'utilisation au travail d'une signalisation harmonisée est généralement de nature à réduire les risques pouvant découler de différences linguistiques et culturelles entre les travailleurs;»

Le Conseil a ainsi approuvé la Directive Européenne 92/58/CEE en date du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et de santé au travail. Pour s'assurer d'une signalisation répondant à une internalisation accrue, la Directive Européenne s'est appuyée sur le travail de normalisation de l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) notamment avec les normes :

- ISO 6309 : 1987 Protection contre l'incendie Signaux de sécurité
- ISO 3864 : 1984 Couleurs et signaux de sécurité

Cette Directive Européenne a ensuite été « retranscrite » en lois nationales dans chaque pays de la Communauté Européenne: en France avec l'Arrêté du 4 novembre 1993, en Belgique avec l'arrêté royal du 17 juin 1997 et au Luxembourg avec le Règlement grand-ducal du 28 mars 1995 chacun concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail.

Prescriptions minimales générales concernant la signalisation de sécurité et de santé au travail

Les annexes I et II de la Directive et des «retranscriptions» en lois nationales de cette Directive donnent les principes de base à respecter :

- les définitions et les couleurs des panneaux à utiliser : évacuation et premiers secours, équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, dangers, obligations, interdiction. (En France, selon les normes NF X08-003-1:2006 et NF X08-003-3:2006)
- les instructions à suivre en ce qui concerne une signalisation permanente ou occasionnelle, l'interchangeabilité des signaux, l'efficacité de la signalisation, le nettoyage, l'entretien, la vérification et la réparation.

Dans l'annexe II, on trouve les conditions d'utilisation. C'est ici que cette législation innove et renforce la prévention, car elle exige la visibilité des signaux dans toutes les circonstances:

- circonstances physiques: « Les panneaux sont installés, en principe, à une hauteur et selon une position appropriée par rapport à l'angle de vue et ceci compte tenu d'éventuels obstacles, soit à l'accès à une zone pour un risque général, soit à proximité immédiate d'un risque déterminé ou de l'objet à signaler, et dans un endroit bien éclairé et facilement accessible et visible ». (En France, selon la norme NF X08-050-2:2008).
- en cas de mauvaises conditions d'éclairage naturel: c'est ici qu'on prend en compte le fait que les signaux doivent être visibles aussi bien dans la lumière ambiante que dans le « noir ». Les signaux photoluminescents doivent être utilisés à l'intérieur des locaux et des bâtiments en cas de mauvaises conditions d'éclairage naturel (notamment suite au changement d'heure en période hivernale): ce sont les seuls qui garantissent, sans entretien spécifique et sans apport d'énergie en cas de panne de courant, la visibilité et la compréhension des messages de sécurité donnés par les signaux de sécurité et ce, en toutes circonstances. (En France, selon la norme NF X08-050-2:2008).

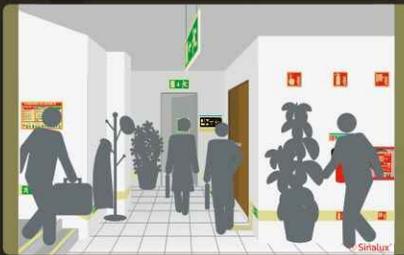
Ⓢ Sinalux® - La solution professionnelle en signalisation de sécurité photoluminescente

Selon les normes NF X08-050-2:2008 et ISO 16069:2004 (Système de balisage des cheminements d'évacuation) un système complet de signalisation inclut trois niveaux de signalisation:

- Signalisation en hauteur (au dessus de 1,80m) pour une visualisation à distance - Ⓢ Sinalux®
- Signalisation au niveau intermédiaire à une hauteur de lecture (entre 1,00 et 1,80m); pour des signaux et des consignes avec des informations et des instructions - Ⓢ Sinalux®
- Signalisation au niveau du sol (en dessous de 0,40m); système de signalisation pour illuminer les voies d'évacuation, pour donner des directions d'évacuation et pour repérer les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie au niveau du sol - Ⓢ Sinalux® LLL



Signalisation en hauteur



Pour une visualisation à distance. Les signaux doivent être visibles par tous les utilisateurs en toute situation.

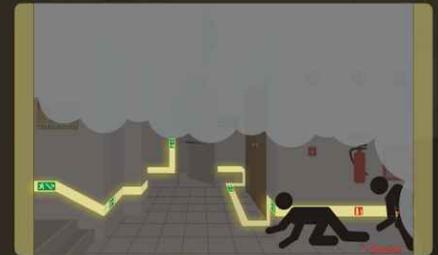
La localisation des équipements doit être garantie, même s'ils ne sont pas visibles.

Signalisation au niveau intermédiaire



Pour une lecture sur place. Ces signaux et consignes ont des informations et des instructions utiles à l'utilisateur de l'équipement

Signalisation au niveau du sol



Pour une visualisation en présence de fumées. Dans ces situations les utilisateurs doivent évacuer les locaux à quatre pattes pour ne pas respirer la fumée et ces signaux sont visibles à cette hauteur.

Les signaux de sécurité doivent être visibles en toute situation, même dans l'obscurité. Ils doivent donc être photoluminescents.

Caractéristiques techniques de la signalisation de sécurité photoluminescente selon la norme NF X08-050-2:2008

Concernant la signalisation en hauteur et au niveau intermédiaire:

Intensité lumineuse (mcd/m ²)*			Autonomie
Temps après la fin de l'excitation	10 minutes	60 minutes	Temps avec une intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m ²
NF X08-050-2	140	20	—————
Ⓢ Sinalux®	215	30	3100 minutes

1 - Prenant en compte une excitation de 1000 lux pendant 5 minutes avec une lampe au Xenon.

* mcd/m² - millicandelas par mètre carré.

Matériau: PVC photoluminescent de haute intensité lumineuse, rigide 2mm d'épaisseur.

Impression: par sérigraphie avec des couleurs mates, de haute qualité et résistantes aux rayons UV, garanti 5 ans.

Résistance au feu: classe M1.

Surface: antistatique et facile à nettoyer.

Caractéristiques chimiques: non-radioactif, sans phosphore, sans plomb.

Concernant la signalisation au niveau du sol:

Intensité lumineuse (mcd/m ²)*			Autonomie
Temps après la fin de l'excitation	10 minutes	60 minutes	Temps avec une intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m ²
ISO 16069	20	2,8	340 minutes
NF X08-050-2	30	7	—————
Ⓢ Sinalux® LLL	80	10	1000 minutes

1 - Prenant en compte une excitation de 25 lux pendant 15 minutes avec une lampe fluo blanc.

2 - En plus de respecter ces valeurs, les signaux pour application au sol (LLL) doivent également respecter l'essai avec une excitation de 1000 lux pendant 5 minutes.

Signaux visuels relevant de l'accessibilité pour tous:

signaux de sauvetage ou de secours, selon la norme FD X08-040-3: 2010, qui permet de répondre notamment aux différents besoins de signalisation exigés par l'Arrêté du 1er août 2006 et l'Arrêté du 30 novembre 2007.



23 291



23 292



23 293



23 294

(mm)
200x100
300x150
400x200
600x300



23 295



23 296



23 297



23 298



23 603



23 263

(mm)
150x150
200x200
300x300
400x400



Point de rassemblement accessible aux personnes à mobilité réduite

23 632



Espace d'attente sécurisé

23 299

(mm)
150x200
200x300(*)
300x400

Il est possible d'indiquer le cheminement d'évacuation avec une flèche directionnelle



(*) 23 300

Défibrillateurs cardiaques automatisés externes dans les lieux publics, selon l'Arrêté du 16 août 2010



23 771



23 772

(mm)
300x100
400x150



23 773

(mm)
100x300
150x400



23 762

(mm)
100x150
150x200
200x300



23 782

(mm)
150x100
200x150
300x200



Signaux visuels relevant de l'accessibilité pour tous:
 signaux d'information selon la norme FD X08-040-3: 2010, qui permet de répondre notamment aux différents besoins de signalisation exigés par l'Arrêté du 1er août 2006 et l'Arrêté du 30 novembre 2007.

(mm)
 150x150
 200x200
 300x300
 400x400



27 347



27 348



27 349



27 350



27 351



27 352



27 353

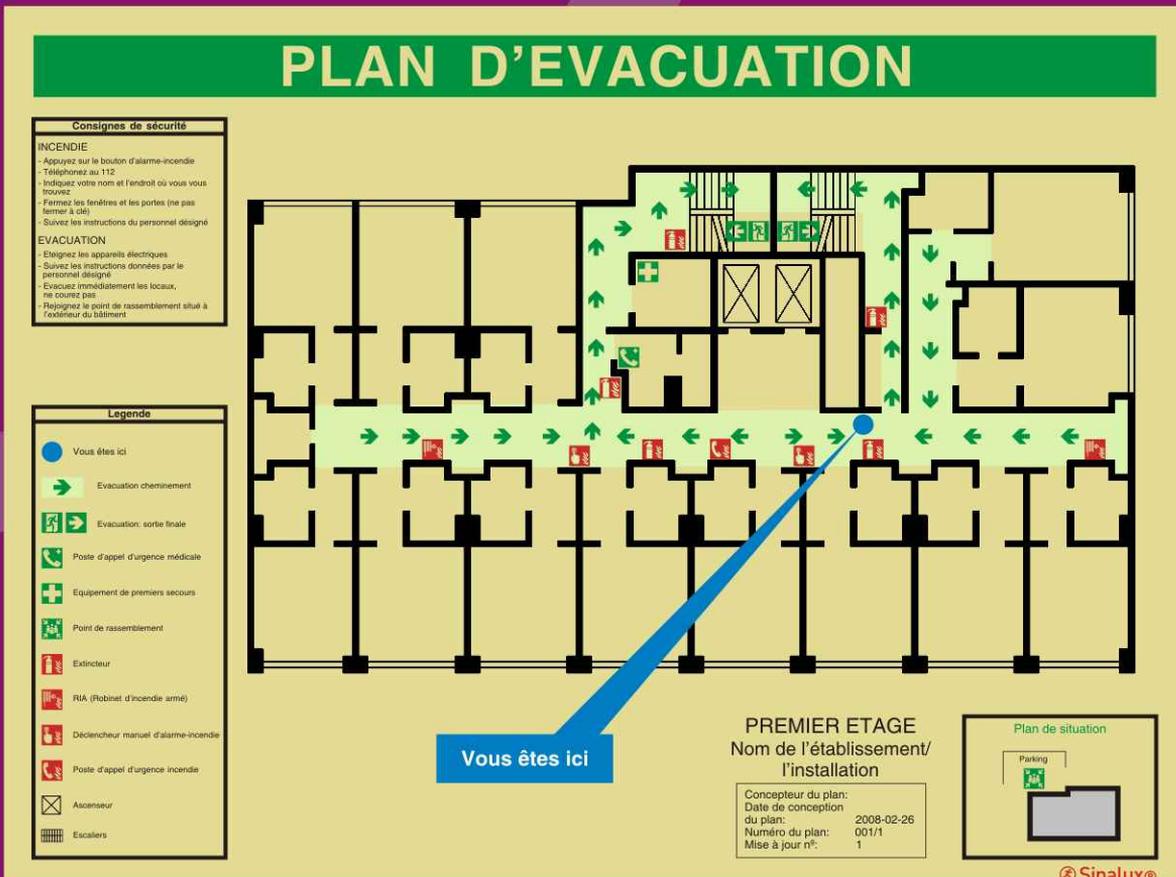


27 354

Information

Plan d'évacuation selon la norme ISO 23601:2009

(mm)
 400x300
 600x400
 900x600



Plans



Signalisation d'agents extincteurs

(mm)
150x100

Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
C Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V

Ne pas utiliser sur:
D Gaz inflammables
E Métaux inflammables

© Sinalux®

27 732

Poudre ABC

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
C Gaz inflammables

Utiliser sur:
Feux d'origine électrique

Ne pas utiliser sur:
D Métaux inflammables

© Sinalux®

27 733

CO₂

Utiliser sur:
B Liquides inflammables
C Feux d'origine électrique

Ne pas utiliser sur:
A Papier, tissus bois
D Gaz inflammables

Ne pas utiliser sur:
E Métaux inflammables

© Sinalux®

27 734

Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
F Feu de friteuse, graisses et huiles alimentaires
C Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V

Ne pas utiliser sur:
D Gaz inflammables

© Sinalux®

27 735

(mm)
75x200

Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
C Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V

Ne pas utiliser sur:
D Gaz inflammables
E Métaux inflammables

© Sinalux®

27 752

Poudre ABC

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
C Gaz inflammables

Utiliser sur:
Feux d'origine électrique

Ne pas utiliser sur:
D Métaux inflammables

© Sinalux®

27 753

CO₂

Utiliser sur:
B Liquides inflammables
C Feux d'origine électrique

Ne pas utiliser sur:
A Papier, tissus bois
D Gaz inflammables
E Métaux inflammables

© Sinalux®

27 754

Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
F Feu de friteuse, graisses et huiles alimentaires
C Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V

Ne pas utiliser sur:
D Gaz inflammables

© Sinalux®

27 755

(mm)
149x49

Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
C Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V

Ne pas utiliser sur:
D Gaz inflammables
E Métaux inflammables

© Sinalux®

(*)

27 772

Poudre ABC

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
C Gaz inflammables
Feux d'origine électrique

Ne pas utiliser sur:
D Métaux inflammables

© Sinalux®

(*)

27 773

CO₂

Utiliser sur:
B Liquides inflammables
C Feux d'origine électrique

Ne pas utiliser sur:
A Papier, tissus bois
D Gaz inflammables
E Métaux inflammables

© Sinalux®

(*)

27 774

Eau pulvérisée avec additif

Utiliser sur:
A Papier, tissus bois
B Liquides inflammables
F Feu de friteuse, graisses et huiles alimentaires
C Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V

Ne pas utiliser sur:
D Gaz inflammables

© Sinalux®

(*)

27 775

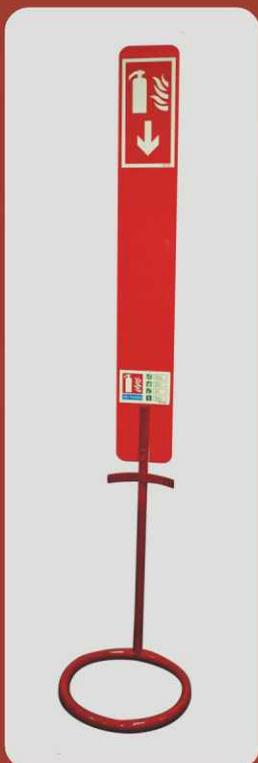
(*) disponible uniquement en vinyle auto-adhésif



Porte-extincteurs Sinalux®

Les porte-extincteurs  Sinalux® permettent une correcte distribution et fixation d'extincteurs en tout espace, principalement au endroits où habituellement il n'est pas possible de percer les murs.

Porte-extincteur P1



Caractéristiques:

structure: deux éléments indépendants qui s'emboîtent sur une base circulaire.
partie supérieure: élément plat où sont collés les signaux d'extincteur et de l'agent extincteur.

Matériau:

base: acier thermolaqué;
partie supérieure: plaque composite d'aluminium de 3mm d'épaisseur;
couleur: rouge (Ral 3000) ou blanc (9010).

Dimensions:

hauteur: 2000m;
base: diamètre de 360mm;
poids: 5kg.

Signal d'extincteur:

matériau: vinyle photoluminescent de 0.2mm d'épaisseur;
dimension: 150x300mm.

Signal d'agent extincteur:

matériau: vinyle photoluminescent de 0.2mm d'épaisseur;
dimension: 150x85mm.

Références

Type d'agent extincteur	Couleur du porte-extincteur	
	Rouge	Blanc
Poudre ABC	P1RAB	P1BAB
CO ₂	P1RCO	P1BCO
Eau pulvérisée avec additif AB	P1REA	P1BEA
Eau pulvérisée avec additif ABF	P1RAF	P1BAF

Porte-extincteur P2



Avec ses lignes simples et élégantes, ce porte-extincteur permet un encadrement discret, mais doté de personnalité.

Caractéristiques:

structure: assemblage de deux éléments qui s'emboîtent;
matériau: acier thermolaqué;
couleur: inox.

Dimensions:

hauteur: 2000m;
base: 400x360mm;
poids: 5 kg.

Signal d'extincteur:

matériau: aluminium photoluminescent, deux faces (en drapeau);
dimension: 200x200mm;

Signal d'agent extincteur:

matériau: aluminium photoluminescent
dimension: 75x200mm.

Pour signaler la direction de l'évacuation, il faudra ajouter au porte-extincteur P2 l'accessoire ci-contre (non inclus) et un signal type 2 (drapeau) afin d'identifier les cheminements d'évacuation.

Type d'agent extincteur	Références
Poudre ABC	P2FAB
CO ₂	P2FCO
Eau pulvérisée avec additif AB	P2FEA
Eau pulvérisée avec additif ABF	P2FAF

Kit de repérage de porte "qui n'est pas issue de secours"



Les portes qui ne font pas partie des cheminements d'évacuation et que les occupants peuvent confondre doivent avoir une signalisation spécifique pour avertir que c'est une porte "Sans Issue". Cet avertissement doit être visible même en cas de propagation de fumées, il est donc nécessaire de le signaler au niveau du sol.

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou Selon la NF X08-003-3 :2006 (Kit à droite):

Composé d'un signal en PVC photoluminescent **Sinalux**, de bandes et signaux en PVC photoluminescent **Sinalux²-LLL** et lamelles et signal en polycarbonate **Sinalux²-LLL**:

- 1 signal en PVC [ref. 26 760];
- 4 bandes en PVC pour application horizontale sur le mur;
- 2 bandes en PVC pour application verticale sur le mur;
- 2 signaux de sortie à droite en PVC [ref. 24 004 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24 023 selon NF X08-003-3 :2006] pour application sur le mur;
- 2 lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate pour application au sol, perpendiculairement au mur;
- 1 lamelle auto-adhésive et anti-dérapante en polycarbonate pour application au sol, parallèle à la porte;
- 1 signal en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant, pour application au sol [ref. 24 161 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24163 selon NF X08-003-3 :2006].

Références

Kit	Directive Européenne 92/58/CEE	NF X08-003-3 :2006
Kit avec évacuation à droite de largeur 57mm	PS D57	NS D57
Kit avec évacuation à droite de largeur 83 mm	PS D83	NS D83

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou Selon la NF X08-003-3 :2006 (Kit à gauche):

Composé d'un signal en PVC photoluminescent **Sinalux**, de bandes et signaux em PVC photoluminescent **Sinalux²-LLL** et lamelles et signal en polycarbonate **Sinalux²-LLL**:

- 1 signal en PVC [ref.26760];
- 4 bandes en PVC pour application horizontale sur le mur;
- 2 bandes en PVC pour application verticale sur le mur;
- 2 signaux de sortie à gauche en PVC [ref. 24 001Selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref.24 027 Selon la NF X08-003-3 :2006] pour application sur le mur;
- 2 lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate pour application au sol, perpendiculairement au mur;
- 1 lamelle auto-adhésive et anti-dérapante en polycarbonate pour application au sol parallèle à la porte;
- 1 signal en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant, pour application au sol [ref. 24 162 Selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24 164 Selon la NF X08-003-3 :2006].

Références

Kit	Directive Européenne 92/58/CEE	NF X08-003-3 :2006
Kit avec évacuation à gauche de largeur 57mm	PS G57	NS G57
Kit avec évacuation à gauche de largeur 83 mm	PS G83	NS G83



Kit de repérage de porte "issue de secours"



En cas de propagation et d'accumulation de fumées, tous les panneaux de signalisation au niveau supérieur ne sont plus visibles. Il faut donc utiliser des signaux au niveau inférieur (40cm du sol) qui resteront toujours visibles, permettant ainsi la localisation et la signalisation des portes de sortie.

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou selon la NF X08-003-3 :2006:

Le kit est composé de bandes et de signaux en PVC photoluminescent ☉ Sinalux[®]-LLL :

- 4 bandes pour application horizontale
- 1 bande pour application verticale
- 1 signal de sortie à gauche (ref.24 001 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24 027 selon NF X08-003-3 :2006)
- 1 signal de sortie à droite (ref. 24004 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24 023 selon NF X08-003-3 :2006)
- 1 signal de porte du côté droit (ref. 24 009 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24 029 selon NF X08-003-3 :2006)
- 1 signal de porte du côté gauche (ref. 24010 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. 24 030 selon NF X08-003-3 :2006).

Les bandes sont fournies coupées sur mesure.

La bande verticale doit être installée du côté de l'ouverture de la porte (sur l'image le côté de l'ouverture se trouve du côté gauche).

Avec la bande verticale du côté gauche de la porte (ouverture à gauche) le signal 24 009 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou le 24 029 selon NF X08-003-3 :2006, doit être utilisé. Si la bande est installée du côté droit (ouverture à droite) le signal 24 010 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou 24 030 selon NF X08-003-3 :2006, doit être utilisé.

Références

Kit	Directive Européenne 92/58/CEE	NF X08-003-3 :2006
Kit de largeur 57mm	PI D57	PI N57
Kit de largeur 83 mm	PI D83	PI N83

Kits de repérage d'encadrement de porte



L'utilisation de bandes photoluminescentes autour de la porte permet d'identifier parfaitement l'espace à travers lequel l'utilisateur doit passer dans une situation d'urgence.

Kit d'encadrement de porte simple, composé de:

- 5 bandes en PVC photoluminescent ☉ Sinalux[®]-LLL. Chaque bande a une dimension de 1200x35mm.

On doit utiliser deux bandes de chaque côté de la porte et une pour la partie supérieure.

Kit d'encadrement de porte simple – **KE PPS**

Kit d'encadrement de porte double, composé de:

- 6 bandes en PVC photoluminescent ☉ Sinalux[®]-LLL. Chaque bande a une dimension de 1200x35mm.

On doit utiliser deux bandes de chaque côté de la porte et les deux autres pour la partie supérieure, qui devront être coupées en fonction de la largeur de la porte.

Kit d'encadrement de porte double - **KE PPD**

Kit de repérage des mains courantes



L'utilisation de bandes photoluminescentes sur les mains courantes des escaliers permet une identification visuelle des mains courantes même en cas de coupure ou panne de courant. Cela permet d'ajouter un élément de lumière qui améliore la sensation de sécurité dans l'obscurité en visualisant la position correcte des limites de l'escalier en hauteur.

Les kits sont constitués de:

- 7 lamelles de vinyle photoluminescent auto-adhésif de 0.2mm d'épaisseur, qui permettent de signaler une main courante entre deux étages consécutifs.

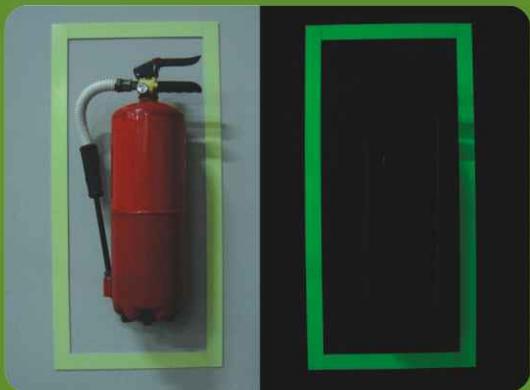
Chaque lamelle a une longueur de 900mm. Il suffira alors de choisir la largeur de la lamelle en fonction de la configuration et de la largeur de la main courante.

- 7 lamelles de 900x16mm - **KM C16**
- 7 lamelles de 900x27mm - **KM C27**
- 7 lamelles de 900x35mm - **KM C35**

Kits pour encadrer l'extincteur

L'utilisation de bandes photoluminescentes autour de l'extincteur permet une rapide et facile identification de la localisation de l'équipement, principalement pendant une coupure ou une panne de courant.

Kit pour encadrer les extincteurs portatifs (à l'exception du CO₂ de 5kg)



Ce kit a été développé pour tous les types d'extincteurs portatifs à l'exception de l'extincteur de CO₂ de 5kg. Un extincteur est signalisé par quatre bandes en PVC photoluminescent [®] Sinalux:

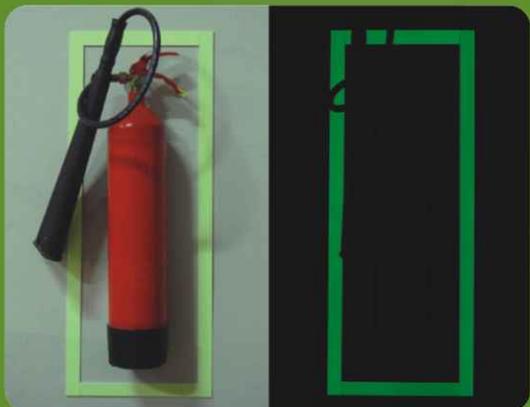
- 2 bandes de 300mm de long (application horizontale);
- 2 bandes de 800mm de long (application verticale).

Largeur des bandes: 35mm

Chaque kit contient des bandes pour signaler cinq extincteurs (10 bandes de 300mm et 10 bandes de 800mm).

Kit pour 5 extincteurs - **28 801**

Kit pour encadrer les extincteurs portatifs de CO₂ de 5kg



Kit développé exclusivement pour encadrer des extincteurs de CO₂ de 5 kg.

Un extincteur est signalisé par quatre bandes en PVC photoluminescent [®] Sinalux:

- 2 bandes de 300mm de long (application horizontale);
- 2 bandes de 900mm de long (application verticale).

Largeur des bandes: 35mm

Chaque kit contient des bandes pour signaler deux extincteurs de CO₂ de 5 kg (quatre bandes de 300mm et quatre bandes de 900mm)

Kit pour 2 extincteurs de CO₂ de 5kg - **28 802**



Butoirs de sécurité en mousse Sinalux®

Dans toutes les usines il existe des obstacles qui présentent un danger à circulation des personnes. Ainsi les piliers, tuyaux et autres objets qui dépassent du mur, du sol ou du plafond peuvent causer des dommages aux occupants quand ils sont présents sur des cheminement d'évacuation.

Les butoirs de sécurité en mousse  Sinalux® permettent d'amortir le choc de façon à minimiser les effets d'une collision.

Comme ils sont photoluminescents, non seulement ils minimisent les conséquences du choc, mais ils l'évitent, car ils sont visibles en toutes circonstances, même en absence de lumière.

Caractéristiques techniques des butoirs :

- Matériau: néoprène cellulaire
- Résistance au feu: auto-extinguible (ex-classe M1)
- Revêtement avec une matière photoluminescente

Butoirs de sécurité en mousse pour surface plane

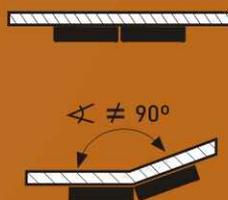


angle supérieur à 90°

28 807

Il est possible d'appliquer plusieurs butoirs juxtaposés de façon à étendre la zone de protection. Chaque butoir est équipé d'un adhésif de haute adhérence afin de permettre un collage rapide et efficace.

Les butoirs pour surface plane doivent être utilisés pour des angles différents de 90°.



Dimensions en mm

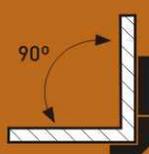
Butoirs de sécurité en mousse pour angle



28 808

Chaque butoir est équipé avec 2 adhésifs de haute adhérence (un sur chaque face intérieure) afin de permettre un collage rapide et efficace.

Ce butoir peut être appliqué simultanément avec le butoir pour surface plane (Ref. 28 808) de façon à étendre la zone de protection.



Dimensions en mm

Nez de marches



Profilé en aluminium développé pour protéger les nez de marches. Possède des caractéristiques antidérapantes, même dans des situations de déversement de pétrole, grâce à l'inclusion de rainures sur toute sa longueur.

Sur la partie supérieure et frontale, il est doté de lamelles de polycarbonate ^③Sinalux[®]-LLL, également anti-dérapantes, qui permettent une identification parfaite des limites des marches même dans des situations de coupure ou panne de courant.

Les lamelles de polycarbonate de la partie supérieure permettent d'identifier les limites des marches en cas d'évacuation dans le sens de la descente, alors que celles de la partie frontale permettent d'identifier les limites des marches dans le sens de la montée.

Caractéristiques

Matériau:
base – aluminium

Signalisation:

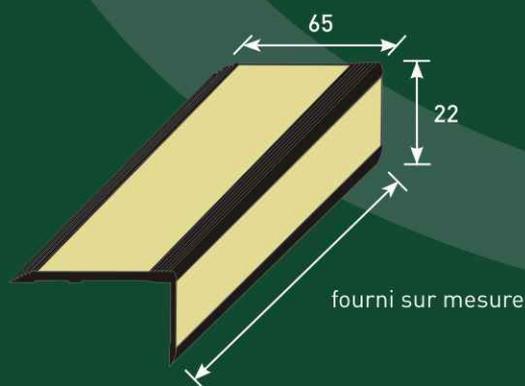
^③Sinalux[®]-LLL en polycarbonate anti-dérapant de 0.3mm d'épaisseur.

Dimensions:

Voir les dessins techniques.

28 809

Le nez de marches ^③Sinalux[®] est équipé d'un adhésif de haute adhérence, afin de permettre une application facile et disponible selon les dimensions souhaitées (coupé sur mesure).



Dimensions en mm

Fixer la bande en deux points, comme dans le schéma 1, et avancer vers l'avant jusqu'à coller, schéma 2.

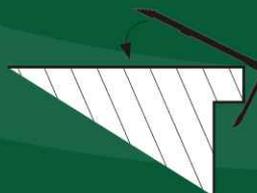


Schéma 1

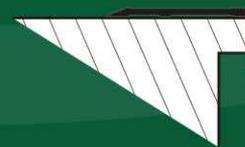
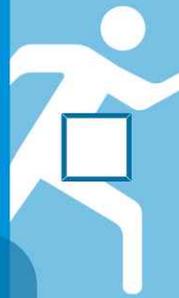


Schéma 2



Rails et cadres en aluminium

Rails anti-vandalisme



24 152

Le rail anti-vandalisme doit être utilisé pour l'installation des bandes de PVC photoluminescent  Sinalux®-LLL dans des locaux facilement sujets au vandalisme. Sa structure en aluminium lui permet d'ajouter un côté esthétique à la signalisation des cheminements d'évacuation au niveau du sol.

Caractéristiques

Matériau: aluminium

Chaque rail (800mm ou 2000mm) est fourni avec un embout.

Embout pour rail



28 810

Vissés au mur:



Les signaux et bandes glissent dans le rail:



Cadre



28 811

Le cadre  Sinalux® est un accessoire idéal pour donner un aspect esthétique à la signalisation de sécurité, permettent ainsi d'ajouter un élément de différenciation. Doté d'un design discret et élégant il est fabriqué avec un matériau noble qui crée un lien entre le signal et le mur.

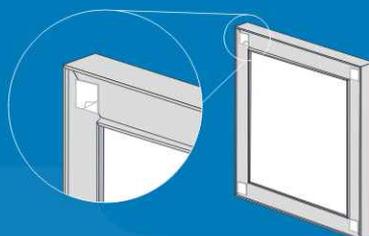
Caractéristiques

Matériau: aluminium

Chaque cadre est composé de:

- 4 profilés en aluminium;
- 4 équerres de liaison à emboîter;
- 4 carrés d'adhésif double face.

Chaque cadre est fourni avec quatre équerres de liaison à emboîter pour former les angles avec les profils d'aluminium, et quatre carrés d'adhésif double face pour fixer le cadre au mur.



Support Flexible en drapeau (Type 2)



Support flexible pour l'installation de signaux double face en drapeau perpendiculaire au mur.

Ce support est constitué d'un profilé qui permet l'installation de panneaux double face en drapeau (voir page 7 du catalogue  Sinalux) en tout lieu et a été développé afin de permettre au signal une rotation de 180 ° (+90 ° et -90 °) sans le casser. Il s'agit d'un accessoire avec une zone de rotation flexible qui a un coefficient d'élasticité qui permet au signal après une rotation de revenir à la position de départ.

Avantages

Spécialement conçu pour l'installation de panneaux en drapeau dans les zones de circulation de chariots élévateurs et de mouvement de charges suspendues (entrepôts, supermarchés, usines, etc..) réalisé par des machines ou des actes de vandalisme.

Cet accessoire peut également être utilisé pour les signaux de double face fixés au plafond. Pour demander ce type d'application il suffit de mentionner sur votre commande que vous désirez fixer les signaux au plafond.

Colle



La colle  Sinalux® est idéale pour fixer les signaux  Sinalux® sur les surface les plus variées, même très irrégulières.

Caractéristiques

- Séchage initial très rapide afin d'éviter tout glissement pendant les premières secondes;
- Haute résistance aux températures (jusqu'à 75°C);
- Haute résistance à l'arrachement et à l'humidité;
- Après le désarmement du pistolet le produit ne coule pas;
- Grande fluidité, ce qui permet une application facile ;
- Permet le collage de signaux de toutes les dimensions.

Mode d'application:

La méthode la plus efficace pour une bonne et rapide fixation des signaux est d'appliquer quatre petits points de colle dans les coins du signal et l'écraser contre la superficie, en le pressant sur les points de collage pour que la colle forme une couche très fine.

En alternative, et principalement dans des locaux facilement sujets au vandalisme, il est possible d'appliquer un fil de colle très fin autour du signal, à 1cm du bord, pour que la colle ne déborde pas et l'écraser contre le mur, en le déplaçant légèrement pour que la colle se répande.

Disponible en boîte de 36 unités.

Chaque tube de colle est fourni avec un bouchon de façon à éviter le séchage de la colle entre chaque utilisation.

ADHE

Cadre législatif et normatif



	Document	Contenu
Legislation	Le Code du Travail 1er mai 2008	L'article R4224-24 du Code du Travail rend obligatoire l'arrêté du 4 novembre 1993 pour toute signalisation de santé et de sécurité au travail
	Le Code de la Construction et de l'Habitation 2008	Règlements les exigences de construction.
	Arrêté du 9 novembre 2007	Fixant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 mètres du réseau transeuropéen
	Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006	Fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et modifiant le code de la santé publique
	Directive Européenne 2004/54/CE du 29 avril 2004	Concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen.
	Arrêté du 3 avril 2000	Relatif à l'accès des véhicules utilisant du gaz de pétrole liquéfiés dans les « Parcs de stationnement couverts et garages-hôtels de véhicules à moteur »
	Arrêté royal du 17 juin 1997 (Belgique)	Concernant la signalisation de sécurité et de santé au travail
	Règlement grand-ducal du 28 mars 1995 (Luxembourg)	Concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail
	Arrêté du 4 novembre 1993	Règlements la signalisation de sécurité et définit les caractéristiques, conforme à la Directive 92/58/CEE: - les panneaux sont constitués d'un matériau résistant le mieux possible aux chocs - des couleurs photoluminescentes doivent être utilisées pour la signalisation de sécurité - définit quelques pictogrammes, formes et couleurs de signalisation conformément à la norme NF X08-003
	Directive 92/58/CEE du Conseil du 24 juin 1992	Concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail: - les panneaux sont constitués d'un matériau résistant le mieux possible aux chocs - des couleurs photoluminescentes doivent être utilisées pour la signalisation de sécurité - définit quelques pictogrammes, formes et couleurs de signalisation .
Arrêté du 25 juin 1980 modifié	Règlement de sécurité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP)	
Arrêté du 23 juin 1978	Installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public	

Normes Nationales	NF X08-050-2 : 2008	Systèmes de sécurité photoluminescents. Définition des produits et équipements de sécurité photoluminescents. Définit: - la signalisation en hauteur - la signalisation intermédiaire - la signalisation au niveau du sol (LLL) - les exigences relatives aux performances minimales de la photoluminescence.
	NF ISO 3864-3 : 2006	Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité
	NF X08-003-1 : 2006	Symboles graphiques et pictogrammes. Couleurs de sécurité et signaux visuels de sécurité. Principes de conception. Distances d'observation
	NF X08-003-3 : 2006	Symboles graphiques et pictogrammes. Couleurs de sécurité et signaux visuels de sécurité. Signaux visuels de sécurité normalisés
	NF X08-050-1 : 2003	Systèmes de sécurité photoluminescents. Règles générales
	NF ISO 9186 : 2001	Symboles graphiques. Méthodes d'essai pour la compréhensibilité estimée et la compréhension
	NF ISO/TR 7239 1990	Élaboration et principes de mise en œuvre de pictogrammes destinés à l'information du public
	NF ISO 6309 : 1988	Protection contre l'incendie Signaux de sécurité
	NF ISO 6790 : 1987	Symboles graphiques pour plans de protection contre l'incendie. Spécifications
	NF S60-303 : 1987	Protection contre l'incendie. Plans et consignes affichés

Normes Internationales	ISO 3864-3 : 2006	Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité
	ISO 16069 : 2004	Symboles graphiques. Signaux de sécurité. Systèmes de guidage pour cheminement d'évacuation de sécurité. Signalisation au sol photoluminescente.
	ISO 17398 : 2004	Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Classification, performance et durabilité des signaux de sécurité
	ISO 7010 : 2003	Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Signaux de sécurité utilisés sur les lieux de travail et dans les lieux publics
	ISO 3864-1 : 2002	Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception pour les signaux de sécurité sur les lieux de travail et dans les lieux publics. Distances d'observation
	ISO 9186 : 2001	Symboles graphiques. Méthodes d'essai pour la compréhensibilité estimée et la compréhension
	ISO 6309 : 1988	Protection contre l'incendie. Signaux de sécurité
	ISO 6790 : 1987	Symboles graphiques pour plans de protection contre l'incendie. Spécifications (S60-302)
	ISO/TR 7239 : 1984	Élaboration et principes de mise en œuvre de pictogrammes destinés à l'information du public
	DIN 67510-1 : 2002	Pigments et produits photoluminescents. Mesures et marquages chez le fabricant

En accord avec la législation, et pour la défense des consommateurs, toute signalisation
Ⓢ Sinalux[®], Ⓢ Sinalux[®]-LLL, Ⓢ Sinalux[®]-RL et Ⓢ Sinalux[®]-AL a la marque imprimée sur les
signaux pour garantir la qualité et la conformité légale avec toutes les Normes ISO,
Communautaires et Nationales.

 **Sinalux[®]**

Signalisation photoluminescente en hauteur et au niveau intermédiaire

 **Sinalux[®]-LLL**

Signalisation photoluminescente au niveau du sol

 **Sinalux[®]-AL**

Signalisation photoluminescente en aluminium pour tunnels

 **Sinalux[®]-RL**

Signalisation réflectoluminescente